

**www.lesoir.be**Date: **03-06-2023**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **490 000**<https://www.lesoir.be/517216/article/2023-06-03/notre-droit-de-protester-est-en-danger>

Notre droit de protester est en danger



Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebrugge, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures. Ils font l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain. - BELGA

C e 7 juin, s'ouvrira à Bruges le procès de 14 activistes de Greenpeace. Un pas en arrière dans le droit de protester, un pas en arrière pour l'activisme.

En tant que personnalités de tous secteurs, en tant qu'organisations, ce procès nous semble constituer une dangereuse dérive pour nos droits démocratiques, à toutes et tous.

Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebrugge, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures, soit le temps maximum autorisé, les 14 activistes ont été libérés et font maintenant l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain.

L'action dénonçait l'expansion de l'industrie gazière, qui va totalement à l'encontre de nos objectifs climatiques et d'une nécessaire sortie des énergies fossiles. L'action menée était pacifique et n'a provoqué aucun dégât. Greenpeace a maintenu le dialogue avec les forces de l'ordre et tout s'est passé dans un grand calme, du début à la fin.



Et pourtant, ce procès veut intimider, faire peur et réduire la liberté d'expression. Ces dernières années, les militants de différents mouvements sociaux, comme les syndicats, sont de plus en plus souvent condamnés et poursuivis au pénal. Cela touche le cœur de la société civile. Cette évolution est pour nous très inquiétante.

Nous nous inquiétons par ailleurs du projet de loi déposé par le Ministre de la Justice Van Quickenborne. Ce projet en débat au parlement, s'il est adopté, pourrait à terme mener à une restriction de la liberté d'expression et de manifestation, en empêchant activistes et militants de pouvoir exprimer leurs opinions.

Ce procès aura lieu alors que les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et meurtriers. En ce mois de mai, l'Italie a été victime des inondations, le Canada ravagé par les incendies de forêts, obligeant à évacuer 25.000 personnes. L'Espagne, le Portugal, le Maroc, le Vietnam ont été la proie d'une vague de chaleur, avec des pics de température à 43 degrés. La France a déjà connu son premier feu de forêt et ce, pendant le mois d'avril. Et ne parlons pas des inondations meurtrières du Pakistan, qui ont ravagé un tiers du pays et fait des victimes par milliers et des dégâts sans nom. Au niveau des responsabilités de cette nouvelle donne dramatique, la Belgique est loin d'être hors de tout reproche. A l'heure où celle-ci doit remettre son plan national énergie climat à la commission européenne, il est utile de rappeler que notre pays – le fédéral comme les trois régions – a été condamné par le tribunal de première instance pour inaction climatique.

Ne nous y trompons pas, ce qui se jouera le 7 juin au tribunal correctionnel de Bruges, ce n'est pas juste le procès de 14 activistes pacifiques mobilisés par l'urgence climatique. C'est le procès de nos droits démocratiques, de notre droit de protester.

Signataires confirmés :

- François Gemenne, chercheur en sciences politiques, Université de Liège et Science Po Paris
- David Van Reybrouck, écrivain
- Cathy Min Jung, directrice Théâtre le Rideau de Bruxelles
- David Murgia, artiste
- Myriam Leroy, autrice et journaliste
- Philippe Hensmans, directeur général Amnesty International Belgique francophone
- Wies De Graeve, directeur Amnesty International Vlaanderen
- Adélaïde Charlier, activiste pour la justice climatique et les droits humains
- Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11
- Els Hertogen, algemeen directeur 11.11.11
- Isabelle Stengers, philosophe ULB
- Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris
- Luc Van Gorp, président de Christelijke Mutualiteiten
- Elisabeth Degryse, vice-présidente des Mutualités Chrétiennes
- Pierre-Arnaud Perrouy, directeur de la Ligue des droits humains
- Nicolas Van Nuffel, président de la coalition climat
- Vinciane Despret, Université de Liège
- Michel Gevers, professeur émérite, UCL



- Yves Cartuyvels, professeur, Université Saint-Louis
- Carla Nagels, professeure de criminologie, ULB
- Eric Corijn, professeur, VUB
- Renaud Lambiotte, professeur de mathématiques à l'Université d'Oxford
- Anouk Van Gestel, journaliste
- Sotieta Ngo, directrice du CIRE
- Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP
- Benjamin Clarisse, directeur politique de Bond Beter Leefmilieu
- Jeroen Olyslaegers, auteur
- Pieter Van Eecke, réalisateur
- Céline Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux
- Nic Balthazar, réalisateur
- Dirk Voorhoof, Human Rights Centre, UGent
- Eva Brems, Human Rights Centre, UGent
- Oxfam Belgique
- Oxfam-Magasins du monde
- Thierry Bodson, président de la FGTB
- Caroline Copers, secrétaire générale de ABVV Flandres
- Stefaan Decock, secrétaire général ACV Puls
- Jonas Geirnaert, réalisateur
- Alexis Deswaef, avocat et vice-président de la FIDH (Fédération Internationale pour les droits humains)
- Jos Ramaekers, directeur du plaidoyer Natuurpunt
- Serge Gutwirth, professeur droits humains VUB
- Carmelo Virone, écrivain
- David Méndez Yépez, artiste
- Ariane Estenne, présidente du MOC
- Frank Moolaert, professeur KU Leuven
- Yves Moreau, professeur KU Leuven
- Daniel de Beer, professeur honoraire, Université Saint-Louis
- Erik Swyngedouw, professeur géographie, University of Manchester
- Elvis Peeters, auteur
- Tine Hens, auteur
- Tine De Moor, Professor Social Enterprise & Institutions for Collective Action, Erasmus University Rotterdam
- Albert Martens, professeur émérite, KU Leuven



- Ann Meskens, philosophe
- Jean-Claude Grégoire, ingénieur agronome, ULB
- Pieter van den Broeck, professeur KU Leuven
- Marcelle Stroobants, sociologue ULB
- Mark Lambrechts, juriste et philosophe
- Lieven De Cauter, professeur philosophie KU Leuven
- Kim Van der Borght, professeur de droit économique international, VUB
- Anna Carlier, auteur
- Bernard Hubeau et Hugo Van Dienderen, co-présidents de Grootouders voor het Klimaat
- Thomas Goorden, auteur, activiste climat et citoyen
- Koen Goemans, directeur Opnieuw & co
- Willy Thomas, directeur artistique Arsenaal/Lazarus
- Pieter Nuytinck, président Gents MilieuFront
- Peter Holvoet-Hanssen, auteur
- Karel Arnaut, anthropologue, KU Leuven
- Barbara Van Dyck, professor political agro-écologie, Coventry University
- Bert De Somviele, directeur BOS+
- Dirk Lauwers, professeur de mobilité, Universiteit Antwerpen
- Alban de Kerchove d'Exhaerde, directeur de recherche FRS-FNRS, ULB
- Chloé Deligne, historienne, ULB
- Jenneke Christiaens, professeur Criminologie, VUB
- Ludo De Brabander, porte-parole de Vrede
- Patricia Willocq, Stop Ecocide Belgium
- Vanya Verschoore, coordinateur de Reset Vlaanderen
- Grégoire Wallenborn, chercheur-enseignant, ULB
- Bart Verstraeten, general director of We Social Movements (WSM)
- Ken Godfrey, director of the European Partnership for Democracy
- Didier Debaise, professeur de philosophie, ULB
- Wouter Mouton, activiste climat
- Thierry Mertens, Prof. retraité et chercheur, Santé Publique Mondiale, Université Lisboa
- Maud Salembier, commissaire d'exposition indépendante et professeure à l'ESA Saint-Luc
- Piet Bracke, professeur sociologie, Universiteit Gent
- Climate Express
- Siggie Vertommen, assistant professeur Universiteit van Amsterdam, chercheur UGent



- Chloé Salembier, professeure, faculté LOCI, UCLouvain
- Annuschka Vandewalle, secrétaire générale de FOS
- Ruth-Marie Henckes, porte-parole Doe Deurne Dicht
- Les actrices et les acteurs des temps présents
- De Transformisten
- Financité
- Quinoa
- Repair&Share
- Rise for climate
- Code Rouge/Rood
- BRAL – Stadsbeweging voor Brussel
- Extinction Rebellion
- Cuistots solidaires
- FIAN
- ACAT BELGIUM
- Gracq Les cyclistes quotidiens
- Gauche anticapitaliste
- Formation Léon Lesoil
- Marc Alexander, activiste climat et anti nucléaire
- 11 maart beweging
- Xeno Dequeecker, Activiste Better.Planet.Online
- Collectif de formation Tractie
- Raoul Flies coordinateur Forum Gauche Ecologie
- Antwerpenize
- Marche mondiale des femmes
- Siempre vzw
- Collectif des femmes
- Comite internacional peruano CIP
- Soralia Ixelles
- Ineos Will Fall
- Sarah Tak, activiste climat
- Louis Droussin, activiste pour la justice sociale et climatique
- Groupe d'action « Pak Ze Aan, de Turnhoutsebaan »
- Martine Dewulf, citoyenne



- Angela.d (Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement)
- Jean-Pierre Jacobs, ingénieur agronome et guide nature des collines

**www.lesoir.be**Date: **03-06-2023**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **490 000**<https://www.lesoir.be/517216/article/2023-06-03/notre-droit-de-protester-est-en-danger>

Notre droit de protester est en danger



Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebrugge, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures. Ils font l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain. - BELGA

C e 7 juin, s'ouvrira à Bruges le procès de 14 activistes de Greenpeace. Un pas en arrière dans le droit de protester, un pas en arrière pour l'activisme.

En tant que personnalités de tous secteurs, en tant qu'organisations, ce procès nous semble constituer une dangereuse dérive pour nos droits démocratiques, à toutes et tous.

Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebrugge, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures, soit le temps maximum autorisé, les 14 activistes ont été libérés et font maintenant l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain.

L'action dénonçait l'expansion de l'industrie gazière, qui va totalement à l'encontre de nos objectifs climatiques et d'une nécessaire sortie des énergies fossiles. L'action menée était pacifique et n'a provoqué aucun dégât. Greenpeace a maintenu le dialogue avec les forces de l'ordre et tout s'est passé dans un grand calme, du début à la fin.



Et pourtant, ce procès veut intimider, faire peur et réduire la liberté d'expression. Ces dernières années, les militants de différents mouvements sociaux, comme les syndicats, sont de plus en plus souvent condamnés et poursuivis au pénal. Cela touche le cœur de la société civile. Cette évolution est pour nous très inquiétante.

Nous nous inquiétons par ailleurs du projet de loi déposé par le Ministre de la Justice Van Quickenborne. Ce projet en débat au parlement, s'il est adopté, pourrait à terme mener à une restriction de la liberté d'expression et de manifestation, en empêchant activistes et militants de pouvoir exprimer leurs opinions.

Ce procès aura lieu alors que les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et meurtriers. En ce mois de mai, l'Italie a été victime des inondations, le Canada ravagé par les incendies de forêts, obligeant à évacuer 25.000 personnes. L'Espagne, le Portugal, le Maroc, le Vietnam ont été la proie d'une vague de chaleur, avec des pics de température à 43 degrés. La France a déjà connu son premier feu de forêt et ce, pendant le mois d'avril. Et ne parlons pas des inondations meurtrières du Pakistan, qui ont ravagé un tiers du pays et fait des victimes par milliers et des dégâts sans nom. Au niveau des responsabilités de cette nouvelle donne dramatique, la Belgique est loin d'être hors de tout reproche. A l'heure où celle-ci doit remettre son plan national énergie climat à la commission européenne, il est utile de rappeler que notre pays – le fédéral comme les trois régions – a été condamné par le tribunal de première instance pour inaction climatique.

Ne nous y trompons pas, ce qui se jouera le 7 juin au tribunal correctionnel de Bruges, ce n'est pas juste le procès de 14 activistes pacifiques mobilisés par l'urgence climatique. C'est le procès de nos droits démocratiques, de notre droit de protester.

Signataires confirmés :

- François Gemenne, chercheur en sciences politiques, Université de Liège et Science Po Paris
- David Van Reybrouck, écrivain
- Cathy Min Jung, directrice Théâtre le Rideau de Bruxelles
- David Murgia, artiste
- Myriam Leroy, autrice et journaliste
- Philippe Hensmans, directeur général Amnesty International Belgique francophone
- Wies De Graeve, directeur Amnesty International Vlaanderen
- Adélaïde Charlier, activiste pour la justice climatique et les droits humains
- Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11
- Els Hertogen, algemeen directeur 11.11.11
- Isabelle Stengers, philosophe ULB
- Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris
- Luc Van Gorp, président de Christelijke Mutualiteiten
- Elisabeth Degryse, vice-présidente des Mutualités Chrétiennes
- Pierre-Arnaud Perrouy, directeur de la Ligue des droits humains
- Nicolas Van Nuffel, président de la coalition climat
- Vinciane Despret, Université de Liège
- Michel Gevers, professeur émérite, UCL



- Yves Cartuyvels, professeur, Université Saint-Louis
- Carla Nagels, professeure de criminologie, ULB
- Eric Corijn, professeur, VUB
- Renaud Lambiotte, professeur de mathématiques à l'Université d'Oxford
- Anouk Van Gestel, journaliste
- Sotieta Ngo, directrice du CIRE
- Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP
- Benjamin Clarisse, directeur politique de Bond Beter Leefmilieu
- Jeroen Olyslaegers, auteur
- Pieter Van Eecke, réalisateur
- Céline Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux
- Nic Balthazar, réalisateur
- Dirk Voorhoof, Human Rights Centre, UGent
- Eva Brems, Human Rights Centre, UGent
- Oxfam Belgique
- Oxfam-Magasins du monde
- Thierry Bodson, président de la FGTB
- Caroline Copers, secrétaire générale de ABVV Flandres
- Stefaan Decock, secrétaire général ACV Puls
- Jonas Geirnaert, réalisateur
- Alexis Deswaef, avocat et vice-président de la FIDH (Fédération Internationale pour les droits humains)
- Jos Ramaekers, directeur du plaidoyer Natuurpunt
- Serge Gutwirth, professeur droits humains VUB
- Carmelo Virone, écrivain
- David Méndez Yépez, artiste
- Ariane Estenne, présidente du MOC
- Frank Moolaert, professeur KU Leuven
- Yves Moreau, professeur KU Leuven
- Daniel de Beer, professeur honoraire, Université Saint-Louis
- Erik Swyngedouw, professeur géographie, University of Manchester
- Elvis Peeters, auteur
- Tine Hens, auteur
- Tine De Moor, Professor Social Enterprise & Institutions for Collective Action, Erasmus University Rotterdam
- Albert Martens, professeur émérite, KU Leuven



- Ann Meskens, philosophe
- Jean-Claude Grégoire, ingénieur agronome, ULB
- Pieter van den Broeck, professeur KU Leuven
- Marcelle Stroobants, sociologue ULB
- Mark Lambrechts, juriste et philosophe
- Lieven De Cauter, professeur philosophie KU Leuven
- Kim Van der Borght, professeur de droit économique international, VUB
- Anna Carlier, auteur
- Bernard Hubeau et Hugo Van Dienderen, co-présidents de Grootouders voor het Klimaat
- Thomas Goorden, auteur, activiste climat et citoyen
- Koen Goemans, directeur Opnieuw & co
- Willy Thomas, directeur artistique Arsenal/Lazarus
- Pieter Nuytinck, président Gents MilieuFront
- Peter Holvoet-Hanssen, auteur
- Karel Arnaut, anthropologue, KU Leuven
- Barbara Van Dyck, professor political agro-écologie, Coventry University
- Bert De Somviele, directeur BOS+
- Dirk Lauwers, professeur de mobilité, Universiteit Antwerpen
- Alban de Kerchove d'Exhaerde, directeur de recherche FRS-FNRS, ULB
- Chloé Deligne, historienne, ULB
- Jenneke Christiaens, professeur Criminologie, VUB
- Ludo De Brabander, porte-parole de Vrede
- Patricia Willocq, Stop Ecocide Belgium
- Vanya Verschoore, coordinateur de Reset Vlaanderen
- Grégoire Wallenborn, chercheur-enseignant, ULB
- Bart Verstraeten, general director of We Social Movements (WSM)
- Ken Godfrey, director of the European Partnership for Democracy
- Didier Debaise, professeur de philosophie, ULB
- Wouter Mouton, activiste climat
- Thierry Mertens, Prof. retraité et chercheur, Santé Publique Mondiale, Université Lisboa
- Maud Salembier, commissaire d'exposition indépendante et professeure à l'ESA Saint-Luc
- Piet Bracke, professeur sociologie, Universiteit Gent
- Climate Express
- Siggie Vertommen, assistant professeur Universiteit van Amsterdam, chercheur UGent



- Chloé Salembier, professeure, faculté LOCI, UCLouvain
- Annuschka Vandewalle, secrétaire générale de FOS
- Ruth-Marie Henckes, porte-parole Doe Deurne Dicht
- Les actrices et les acteurs des temps présents
- De Transformisten
- Financité
- Quinoa
- Repair&Share
- Rise for climate
- Code Rouge/Rood
- BRAL – Stadsbeweging voor Brussel
- Extinction Rebellion
- Cuistots solidaires
- FIAN
- ACAT BELGIUM
- Gracq Les cyclistes quotidiens
- Gauche anticapitaliste
- Formation Léon Lesoil
- Marc Alexander, activiste climat et anti nucléaire
- 11 maart beweging
- Xeno Dequeecker, Activiste Better.Planet.Online
- Collectif de formation Tractie
- Raoul Flies coordinateur Forum Gauche Ecologie
- Antwerpenize
- Marche mondiale des femmes
- Siempre vzw
- Collectif des femmes
- Comite internacional peruano CIP
- Soralia Ixelles
- Ineos Will Fall
- Sarah Tak, activiste climat
- Louis Droussin, activiste pour la justice sociale et climatique
- Groupe d'action « Pak Ze Aan, de Turnhoutsebaan »
- Martine Dewulf, citoyenne



- Angela.d (Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement)
- Jean-Pierre Jacobs, ingénieur agronome et guide nature des collines

**L'Avenir (éd. Namur)**Date: **05-06-2023**Page: **14**Periodicity: **Daily**

Journalist: -

Circulation: **20534**Audience: **99765**Size: **92 cm²**

EDA - 60655266597

PROFONDEVILLE

Succès pour le marché paysans artisans C'est à Bois-de-Villers que s'est tenu le marché paysans artisans. Les bénévoles du point de distribution avaient installé les stands sur la place du village, pour mettre à l'honneur les producteurs de la coopérative. Le temps a poussé un nombreux public à venir faire ses achats et tester les nombreux produits proposés parmi lesquels des tisanes, des savons maison, du chocolat, des fruits et légumes, des fromages ou encore les produits oxfam, du café, du miel, de la bière ou les recettes à base d'escargots. Un bar et une petite restauration ont permis aux villageois de retrouver des connaissances et de profiter du soleil. **f.g.**

www.dhnet.be

Date: 07-06-2023

Periodicity: Continuous

Journalist: -

Circulation: 0

Audience: 363 300

<https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2023/06/07/tc-bruges-debut-du-proces-de-14-activistes-de-greenpeace-pour-une-action-menee-au-terminal-de-fluxys-65GQCQ5ZFNCID>

TC Bruges - Début du procès de 14 activistes de Greenpeace pour une action menée au terminal de Fluxys

(Belga) Le procès de 14 militants Greenpeace, jugés pour avoir pénétré dans le port de Zeebrugge lors d'une action menée au terminal gazier de Fluxys, s'est ouvert mercredi devant le tribunal correctionnel de Bruges. L'affaire sera entendue le 4 octobre.

Belga

Agence

Le 29 avril, une vingtaine d'activistes de l'ONG environnementale ont occupé le terminal gazier de Fluxys durant plusieurs heures. Cinq zodiacs avaient pénétré le site du groupe d'infrastructures énergétiques, avec son autorisation, avant que plusieurs activistes ne montent sur les quais de chargement des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ils avaient ensuite escaladé un pylône pour y attacher une bannière affichant le message "Gas kills, Zeebrugge guilty" (le gaz tue, Zeebrugge coupable). Avec cette action, les militants écologistes demandaient l'abandon de nouvelles infrastructures gazières et la planification d'une sortie européenne du gaz d'ici 2035. Une fois l'action terminée, 14 activistes (huit femmes et six hommes) ont été interpellés par la police pour avoir pénétré illégalement dans le port, une pratique punissable depuis juin 2016. Les prévenus risquent, en théorie, jusqu'à un an de prison et jusqu'à 8.000 euros d'amende. Environ 150



personnes, membres d'associations et d'ONG (Amnesty International, Oxfam ou encore Extinction Rebellion), se sont rassemblées devant le tribunal mercredi. "Ce procès a pour but d'intimider, de décourager l'activisme climatique et de restreindre la liberté d'expression", s'est insurgée Valerie Del Re, directrice de Greenpeace Belgique. La défense a par ailleurs dénoncé l'attitude de la police, qui a noté les identités de toutes les personnes présentes dans la salle d'audience. "Nous ne comparâtrons pas s'il y a un nouveau contrôle d'identité la prochaine fois", a réagi Me Mieke Van den Broeck. Les différentes parties auront l'occasion d'exprimer leur point de vue au cours des prochains mois. Les plaidoiries se tiendront le 4 octobre. (Belga)

**www.lalibre.be**Date: **07-06-2023**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **114 060**<https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2023/06/07/tc-bruges-debut-du-proces-de-14-activistes-de-greenpeace-pour-une-action-menee-au-terminal-de-fluxys-65GQCQ5ZFNCI>

TC Bruges - Début du procès de 14 activistes de Greenpeace pour une action menée au terminal de Fluxys

(Belga) Le procès de 14 militants Greenpeace, jugés pour avoir pénétré dans le port de Zeebrugge lors d'une action menée au terminal gazier de Fluxys, s'est ouvert mercredi devant le tribunal correctionnel de Bruges. L'affaire sera entendue le 4 octobre.

Belga

Agence

Le 29 avril, une vingtaine d'activistes de l'ONG environnementale ont occupé le terminal gazier de Fluxys durant plusieurs heures. Cinq zodiacs avaient pénétré le site du groupe d'infrastructures énergétiques, avec son autorisation, avant que plusieurs activistes ne montent sur les quais de chargement des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ils avaient ensuite escaladé un pylône pour y attacher une bannière affichant le message "Gas kills, Zeebrugge guilty" (le gaz tue, Zeebrugge coupable). Avec cette action, les militants écologistes demandaient l'abandon de nouvelles infrastructures gazières et la planification d'une sortie européenne du gaz d'ici 2035. Une fois l'action terminée, 14 activistes (huit femmes et six hommes) ont été interpellés par la police pour avoir pénétré illégalement dans le port, une pratique punissable depuis juin 2016. Les prévenus risquent, en théorie, jusqu'à un an de prison et jusqu'à 8.000 euros d'amende. Environ 150



personnes, membres d'associations et d'ONG (Amnesty International, Oxfam ou encore Extinction Rebellion), se sont rassemblées devant le tribunal mercredi. "Ce procès a pour but d'intimider, de décourager l'activisme climatique et de restreindre la liberté d'expression", s'est insurgée Valerie Del Re, directrice de Greenpeace Belgique. La défense a par ailleurs dénoncé l'attitude de la police, qui a noté les identités de toutes les personnes présentes dans la salle d'audience. "Nous ne comparaîtrons pas s'il y a un nouveau contrôle d'identité la prochaine fois", a réagi Me Mieke Van den Broeck. Les différentes parties auront l'occasion d'exprimer leur point de vue au cours des prochains mois. Les plaidoiries se tiendront le 4 octobre. (Belga)

**www.lesoir.be**Date: **08-06-2023**Periodicity: **Continuous**Journalist: **Frédéric Delepierre**Circulation: **0**Audience: **490 000**<https://www.lesoir.be/518272/article/2023-06-08/les-activistes-du-climat-sont-ils-en-passe-de-criminalisation-en-belgique>

Les activistes du climat sont-ils en passe de criminalisation en Belgique ?



Une vingtaine d'activistes de Greenpeace ont occupé le terminal gazier de Fluxys - belga En avril dernier, quatorze activistes de Greenpeace ont pénétré sur le territoire du terminal gazier de Fluxys. - NICOLAS MAETERLINCK/BELGA.

Le procès de 14 militants Greenpeace, jugés pour avoir pénétré dans le port de Zeebrugge lors d'une action menée au terminal gazier de Fluxys, s'est ouvert mercredi. Doit-on y voir un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ?

Le 29 avril, une vingtaine d'activistes de l'ONG environnementale ont occupé le terminal gazier de Fluxys durant plusieurs heures. Cinq zodiacs avaient pénétré le site du groupe d'infrastructures énergétiques, avec son autorisation, avant que plusieurs activistes ne montent sur les quais de chargement des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ils avaient ensuite escaladé un pylône pour y attacher une bannière affichant le message « Gas kills, Zeebrugge guilty » (le gaz tue, Zeebrugge coupable). Avec cette action, les militants écologistes demandaient l'abandon de nouvelles infrastructures gazières et la planification d'une sortie européenne du gaz d'ici 2035.

Une fois l'action terminée, 14 activistes (huit femmes et six hommes) ont été interpellés par la police pour avoir pénétré illégalement dans le port, une pratique punissable depuis juin 2016. Les prévenus risquent, en théorie,

jusqu'à un an de prison et jusqu'à 8.000 euros d'amende.

Y a-t-il un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ? Certains faits, dont le procès de Bruges, pourraient le laisser penser...

Quatorze militants de Greenpeace comparaissent dès ce mercredi 7 juin devant un tribunal brugeois pour avoir manifesté contre Fluxys à Zeebruges. Certains craignent un durcissement de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre contre les militants pour le climat.

Le jour de la manifestation, nous occupions calmement la place Royale à Bruxelles. A 18 heures, des policiers nous ont poussés sur les barbelés en utilisant leur spray au poivre. D'autres personnes ont été prises dans le jet de l'autopompe. Nous étions assis sur le sol, chantant des chansons pacifistes. La police a arrêté tout le monde. Je n'ai pas résisté. On m'a menottée très serré. Les hommes ont été emportés dans un bus. Les femmes, longtemps après, dans un autre. On nous a refusé l'usage des toilettes. Le bus nous a conduites à Etterbeek, puis à Jezus-Eik, puis à Anderlecht, puis à Laeken. Mon bras et mes poignets me faisaient souffrir. Une dame m'a finalement donné une boîte en plastique qu'elle avait emportée pour y mettre de la nourriture. C'est là-dedans que j'ai dû me soulager... » Cette femme de 56 ans se souviendra longtemps de son séjour dans les cachots de la police bruxelloise après la « royale rébellion » du 12 octobre 2019. Son témoignage, comme des dizaines d'autres recueillis après l'épilogue de l'action pacifique mais exercée dans la zone neutre interdite aux manifestations, éclaire la vigueur de certains comportements policiers. Ce jour-là, 435 manifestants sont arrêtés, dont 317 administrativement.

Des récriminations à l'égard de la police, 14 activistes de Greenpeace – 5 Belges et 9 étrangers – qui ont pénétré sur le territoire du terminal gazier de Fluxys, le 29 avril dernier, en ont aussi à faire. Après leur arrestation par la police de Zeebruges, ils ont été détenus pendant 48 heures, le maximum légal. « Pour les huit filles, cela ne s'est pas trop mal passé, témoigne Carine Thibaut, une des embastillées. Pour les hommes, ce fut plus brutal. Enfermés seuls, beaucoup de bruit, des déjections étalées sur les toilettes... »

Les 14 comparaîtront ce mercredi devant un tribunal brugeois pour « intrusion illégale en bande dans une infrastructure critique » ; en l'occurrence un port. Ce type d'infraction est initialement « prévu » pour lutter contre les transmigrants, mais un juge a cette fois décidé de l'utiliser contre des activistes climatiques. Une incrimination qu'ils dénoncent. Comme certains ont critiqué l'utilisation de la notion d'« entrave méchante à la circulation » utilisée en son temps pour condamner des syndicalistes qui bloquaient une autoroute.

Trois procès en 10 ans

Y a-t-il un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ? Certains faits, dont le procès de Bruges, pourraient le laisser penser. Depuis 2001, Greenpeace avait dû faire face à trois procès, indique l'organisation. Avec celui de Bruges, cela fera désormais trois en 10 ans. L'ONG titille pourtant souvent la ligne rouge, mais elle est coutumière des négociations avec les forces de l'ordre. L'addition se limite souvent à des arrestations administratives. Au pire à des amendes. Mais « le procès brugeois dénote clairement une volonté de limiter le droit de protester et de manifester, souligne Thibaut. Nous allons plaider l'état de nécessité : l'aggravation de l'urgence climatique justifie les actions de désobéissance civile. »

Parmi les activistes, ce sont les plus radicaux et les plus inattendus comme Extinction Rebellion (XR), qui ont recueilli les foudres : 435 arrestations en octobre 2019, 22 en novembre, une soixantaine en juin 2020, entre 100 et 150 à Anvers en octobre 2020... Le covid est ensuite venu mettre le holà. « Clairement, les violences subies lors de la "Royale Rébellion" ont aussi découragé des gens », dit un des organisateurs de la manifestation de 2019.

En mars 2023, la cour d'appel de Bruxelles condamnait la zone de police bruxelloise à des dommages et intérêts pour avoir arrêté, en novembre 2019, 22 militants qui s'apprêtaient à manifester contre le « black Friday ». Les suspects avaient été surpris en possession « de matériel laissant penser qu'elles planifiaient quelque chose : des pinceaux, de la peinture en aérosol, de la colle, des affiches et des banderoles ». Ils avaient alors été soumis à une fouille à nu avec genuflection et avaient passé une nuit en cellule. Des arrestations jugées « illégales et arbitraires » par le tribunal. « On interdit très très peu de manifestations à Bruxelles, réplique le bourgmestre bruxellois Philippe Close (PS) qui en aligne 1.079 pour 2022. Les principaux problèmes surgissent lorsque des actions ne sont pas annoncées, comme celles d'Extinction Rebellion. »

On est évidemment loin des violences constatées (des deux côtés) en France avec un ministre de l'Intérieur qualifiant les manifestants d'« écoterroristes » et annonçant la dissolution d'un mouvement social, « Les soulèvements de la terre ». On n'atteint pas, chez nous, les 1.500 arrestations opérées récemment aux Pays-Bas à l'encontre de manifestants bloquant une autoroute. Ni les nombreuses procédures et l'enquête ouverte en Allemagne pour « formation ou soutien d'une organisation criminelle » à l'encontre du collectif « Dernière génération », coupable de diverses actions dont des blocages d'autoroutes, de ports ou d'aéroports. Ni la sévère condamnation – jusqu'à trois ans de prison – prononcée fin avril à l'encontre de deux militants ayant bloqué un axe routier près de Londres. Chez nous, aucun manifestant ne s'est (encore ?) collé à proximité d'une peinture ou n'a lancé de liquide sur une vitre protégeant une œuvre d'art.

« Il faut tout faire pour ne pas importer les conflits sociaux français ou les actions plus radicales », s'inquiète le responsable d'une zone de police. « Si un mouvement se radicalise et radicalise son expression, il y aura une radicalisation des forces de l'ordre, pose Philippe Close. A Bruxelles, envahir la zone neutre déclenche d'office des arrestations en masse. »

« On sent plus de crispations qu'auparavant », témoigne Chloé Mikolajczak, ancienne porte-parole de Code rouge, une coalition d'organisations qui a bloqué sans encombre ni violence deux terminaux pétroliers de TotalEnergies, en octobre 2022. « Les policiers s'énervent plus vite, confisquent les banderoles et panneaux et menacent plus rapidement d'arrestation ». Récemment, explique-t-elle, « alors que je participais à une action, un policier bruxellois nous a menacés : "Si vous n'êtes pas partis à 10 heures, j'arrête tout le monde, vous irez tous en taule !". On ne connaissait pas cela auparavant. »

La police recourt plus souvent qu'avant au contrôle systématique d'identité en prenant une photo de la carte d'identité. « C'est fréquent lorsque de nouveaux mouvements apparaissent, explique Yan Verhoeven, militant de diverses causes sociales. La police vient mettre d'emblée un coup de pression. On vise le nouveau mouvement, on enquête sur lui. Dès les premières réunions, les forces de l'ordre sont présentes. » Et régulièrement, il y a un épisode d'arrestations massives. Ce n'est pas une initiative en solo de la police. Il faut l'aval politique du bourgmestre. Il y a une volonté politique d'avoir une réponse plus musclée. Et la police en rajoute sur le terrain... »

« En Belgique, il n'y a sans doute pas d'explosion de la répression, mais nous sommes inquiets de ce qui se prépare dans les pays voisins, cela risque d'arriver chez nous. » Pour ce membre d'XR, le durcissement pourrait contaminer la Belgique. On a toujours en mémoire le discours d'Alexander De Croo (Open VLD) à la COP27, opposant les activistes qui ont visé des œuvres d'art sans les dégrader, à d'autres qui voient « au-delà des slogans » et sa leçon aux activistes : « Pointer constamment le doigt ne sert à rien. » « Ça va se durcir, c'est sûr et certain, à l'occasion de la campagne et des élections 2024. Au nord du pays, le Belang parle de klimaatonzin (folie climatique), la N-VA est clairement anti-mouvements climat, même chose pour le MR. Et les partis du centre ne sont pas très ouverts »...

« On sent un agacement qui monte particulièrement au sein des partis de droite, confirme Thibaut. Même au centre, l'idée circule que les activistes dépassent les bornes alors que selon eux "les politiques en font déjà tellement"... »

Une répression de plus en plus dure

Toutes les actions ne débouchent cependant pas sur l'usage de la force. Le premier épisode de Code rouge à Feluy et Liège fut une action policée à tous points de vue, annoncée de longue date, préparée en communication avec les forces de l'ordre. Résultat : pas de confrontations, quelques arrestations administratives, du savoir-vivre des deux côtés. « Les deux côtés avaient pris la décision d'éviter la confrontation », témoigne un cadre d'Extinction Rebellion. Pour sa deuxième apparition, Code rouge ciblera Engie, du 5 au 9 juillet. « Le nombre, la bonne organisation et la médiatisation limitent la répression », analyse Verhoeven. Mais rien ne garantit que les choses se passeront aussi calmement que la première fois. Pénétrer sur les sites fait toujours partie des options. »

Pauline Delgrange, juriste, membre d'une équipe de juristes qui assistent bénévolement les manifestants constate aussi « une répression un peu plus dure au moment même des actions. Les forces de l'ordre et les politiques se méfient de plus en plus des activistes climatiques ». Cela se traduit par « des arrestations plus rapides, un traitement plus dur lors des arrestations, comme des fouilles à nu. C'est fait pour impressionner et décourager ». La prise de photo des cartes d'identité ? « J'ai l'impression que cela devient systématique. On craint l'établissement d'une base de données. » Ils sont en train de créer des fichiers sur de nombreux activistes climatiques.

« On s'intéresse de plus près aux personnes lorsque l'extrémisme des idées débouche sur un lien avec la violence et le terrorisme, nuance un membre d'un service de sécurité du Royaume. Tant qu'il n'y a pas de lien avec la violence, cela ne rentre pas dans notre compétence. Et pour l'instant, on est surtout dans l'activisme, pas encore dans l'extrémisme. »

« Les manifestations sont des soupapes essentielles en démocratie, conclut Close. Même si elles ne sont pas faciles à régler. Les choses ne sont pas blanches ou noires. Il y a une zone grise dans la gestion négociée de l'espace public et un équilibre à trouver. Mais nous avons une expertise en Belgique grâce à laquelle dans la quasi-totalité des cas on arrive à concilier l'ordre public et la liberté d'expression. Mais que la justice intervienne de plus en plus dans les conflits sociaux, c'est un très mauvais signal. »

On s'intéresse de plus près aux personnes lorsque l'extrémisme des idées débouche sur un lien avec la violence et le terrorisme

La prise de conscience collective de l'urgence climatique a rendu la société belge plus perméable aux actions de désobéissance civiles selon le philosophe et sociologue. Entretien.

Comment la société – belge et plus largement européenne – a-t-elle vécu l'émergence des actions de désobéissance civile des activistes climatiques ? L'irréfutabilité de l'urgence climatique a-t-elle offert une forme de bienveillance envers ces formes de manifestations ? Pour Bruno Frère (ULiège), sociologue, philosophe et directeur de recherches au FNRS, le caractère urgent de la crise climatique a bousculé les perceptions.

Si la désobéissance civile ne date pas d'hier, comment expliquez-vous que ces dernières années les actions de ce type se soient multipliées ? Elles sont plus visibles, plus médiatisées ou le mode d'action est devenu plus populaire ?

J'aurais tendance à dire que c'est un peu les deux. Il y a probablement d'une part un sentiment d'urgence qui anime toute une série de voix d'activistes, de défenseurs du climat. Les données scientifiques sont d'une limpidité

absolue et on est en présence de jeunes générations qui savent très bien qu'à plusieurs égards, la terre qu'on va leur léguer est pire que celle sur laquelle nous, plus âgés, avons grandi. Les jeunes générations sont confrontées à la fois à une forme de précarisation croissante liée aux mutations contemporaines du capitalisme, mais aussi à la préoccupation écologique. Et donc ces deux phénomènes-là se percutent. Par ailleurs, on vit aujourd'hui dans une société qui n'a jamais été aussi pacifiée.

Quel impact a cette société pacifiée sur notre appréhension de ces actions de désobéissance civile ?

On vit dans un monde qui est parvenu à mettre la violence vraiment loin à l'horizon de la vie sociale. Aujourd'hui, toutes formes de violence ou de manifestations de violence suscitent dans le public et plus encore dans la classe politique, un sentiment d'effroi. Les actes « violents » des militants écologistes, dont on parle ici, relèvent très souvent du sabotage, du sit-in ou de l'occupation de places. C'est finalement une violence extrêmement faible à l'échelle des violences politiques qui ont traversé le XX siècle en Europe.

Est-ce que les actions comme des sit-in, des occupations, des entraves peuvent être qualifiées de violentes ?

Si on prend les entraves aux passages de trains ou de camions chargés de déchets nucléaires, et que l'on donne la parole aux PDG d'Areva ou d'Engie, forcément ils vont utiliser le mot violence . Alors qu'il n'y a aucune violence, naturellement, ça ne leurre presque personne. Mais on peut aussi penser à des moments où il y a eu effectivement davantage de violence, comme à Notre-Dame-des-Landes, en France, par exemple. La violence supposée de certains occupants du site ne faisait que répondre à la violence de la police. Le pouvoir se retranche derrière la légitimité de l'intervention policière puisque finalement, cette police représente d'une certaine manière un gouvernement élu. C'est oublier un peu vite, d'abord, que cette réponse violente est d'abord une réponse à une violence institutionnelle d'un Etat qui ne fait rien pour respecter les accords de Paris... ou pas grand-chose. Par ailleurs, les « violences » dénoncées par une certaine presse relèvent très souvent d'actes symboliques visant des banques, assurances, multinationales polluantes... et ne relèvent jamais de la violence aux personnes.

Dans une société extrêmement pacifiée, le moindre soupçon de la violence ou la moindre expression violente devient un acte terroriste. Je force le trait, naturellement, mais cette société devenue extrêmement sécuritaire et sécurisée qui ne peut plus envisager que quelque chose, comme de la contestation physique de l'ordre adienne, elle est assez récente. Si vous voyez la manière dont les manifestations étaient réprimées jusque dans les années septante... Finalement, on vient de loin.

Selon vous, la violence se fait de plus en plus rare, donc. Et l'urgence climatique est toujours plus pressante. Est-ce que la société a tendance à adhérer et soutenir plus facilement ces actions de désobéissance civile ?

Je crois qu'au sein de la population belge – qui est diverse et variée – vit le sentiment que nous prônons et nous vivons dans un modèle économique de capitalisme, qui, aujourd'hui plus que jamais, affiche ses paradoxes. Et ça se traduit dans les urnes par les scores de la France insoumise ou du PTB en Belgique francophone.

Donc, le soutien à ces actions est lié à une accointance politique selon vous.

Je pense que oui. Et je pense que les contestations contemporaines en matière de climat sont aujourd'hui, chez les militants écologistes, jamais indépendantes d'une critique du capitalisme. La défense du capitalisme vert, de la croissance verte que l'on pouvait retrouver chez les militants écolos plutôt des classes moyennes bourgeoises est de plus en plus rare. En tout cas, elle n'est partagée plus que par des gens qui ne sont pas militants et qui vont plutôt être ceux qui, tirant vers la droite, continuent de penser que le capitalisme vert peut être une solution. Que les grandes entreprises feraient partie de la solution à l'urgence climatique, qu'elles ont pris conscience des enjeux écologistes et qu'elles vont reverdir, reconvertir vertueusement leurs pratiques. Ce qui fait rire... tout le monde.

Les contestations contemporaines en matière de climat sont aujourd'hui, chez les militants écologistes, jamais indépendantes d'une critique du capitalisme

Cette société devenue extrêmement sécuritaire et sécurisée qui ne peut plus envisager que quelque chose, comme de la contestation physique de l'ordre advenue, elle est assez récente

Le texte, examiné en commission de la Chambre ce mercredi, prévoit de punir d'une interdiction de manifester les personnes qui s'en prennent aux biens ou aux personnes lors des manifestations. Les casseurs ? Pas seulement, craignent les militants environnementaux et syndicaux. PS et Ecolo sont sur la brèche.

Le projet devrait inquiéter tous les militants pour le climat, s'inquiète Chloé Mikolajczak, coordinatrice de Just Stop Oil. Il est beaucoup trop large, beaucoup trop fourre-tout et peut s'appliquer à toutes les actions pour le climat ». L'environnementaliste pointe là le projet de loi rédigé par le ministre fédéral de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), qui revient à l'examen en commission de la Chambre, ce jeudi, après que son auteur a bénéficié d'un congé de paternité.

Le texte a de quoi rendre vert plus d'un militant. Un chapitre de celui-ci contient en effet des dispositions destinées à punir les « casseurs » qui se rendent coupables de dégradations et de violences (à l'encontre des forces de l'ordre, notamment) sur la voie publique, en marge des manifestations. Il permet à un tribunal de leur infliger une peine complémentaire d'interdiction de participer « à un rassemblement revendicatif » pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Et six ans en cas de récidive. Le hic, c'est que les infractions visées sont celles commises lors de ces rassemblements, « mobiles ou statiques », et qui touchent aux biens ou aux personnes. Une définition suffisamment large pour englober des actes aussi anodins qu'un tag sur une façade, une affiche collée sur une vitrine ou un feu de palette allumé lors d'un piquet de grève.

Et le droit à manifester ?

« On dit que le projet de loi vise les auteurs de troubles, mais au vu de l'ampleur des infractions considérées, cela risque d'aboutir rapidement à des interdictions de manifester, alerte Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace et une des militants qui comparaissent à Bruges. Un juge pourra assortir une peine d'une interdiction de manifester. Une fois qu'une nouvelle infraction se trouve dans le Code pénal, elle s'applique à tout le monde. Ce qu'il y a dans l'exposé des motifs ou les débats parlementaires ne restreint rien. »

Cette crainte est également partagée par les syndicats et le caractère trop flou de son champ d'application a notamment été pointé par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH) et le Conseil supérieur de la magistrature qui ont remis des avis très critiques sur le texte du ministre.

Le projet est beaucoup trop large, beaucoup trop fourre-tout et peut s'appliquer à toutes les actions pour le climat

Le risque, estiment les militants sociaux et environnementaux, est qu'une fois publiée, cette loi puisse être utilisée contre eux. Fantasme ? Le procès qui s'ouvre ce mercredi à Bruges les incite à penser le contraire. « L'inculpation des militants de Greenpeace à Bruges est basée sur un motif (intrusion sur un site portuaire) visant à l'origine les transmigrants, rappelle Pauline Delgrange, avocate. Cela montre une volonté de poursuivre sur une base qui n'est pas celle destinée à la répression. C'est un détournement, comme on l'a fait avec la notion d'entrave méchante à la circulation (NDLR : qui a débouché sur la condamnation en appel du président de la FGTB d'Anvers et du président de la FGTB nationale, Thierry Bodson, pour des faits qui se sont produits lors de journées d'actions syndicales). Avec le projet Van Quickenborne, on peut craindre une évolution dans ce sens-là. »

Des amendements ou des précisions

Les associations de défense de l'environnement, tout comme les syndicats, ont alerté les partis de gauche

siégeant au sein de la majorité fédérale. Ceux-ci explorent actuellement trois voies pour éviter que ce texte ne puisse, par la suite, être utilisé pour condamner des militants. La voie principale consiste à amender le texte en redéfinissant son champ d'application et/ou les délits qui tombent sous le coup de cette future loi. La 2^e et la 3^e voie vise à faire clairement mentionner par le ministre et par les parlementaires toute une série de restrictions dans l'application de cette loi, afin que celles-ci apparaissent dans les travaux préparatoires dont peuvent s'inspirer les cours et tribunaux quand ils jugent du respect des lois et condamnent ceux qui les transgressent.

Ces deux dernières possibilités – les précisions du ministre et celles des députés – ne rassurent toutefois pas environnementalistes et syndicalistes. Qui rappellent que les travaux préparatoires sur la loi sur l'entrave méchante à la circulation, notamment, précisaient le champ d'application de la loi. Ce qui n'a pas empêché des juges, en première instance puis en appel, de condamner des représentants de la FGTB.

Le PS et Ecolo ne voteront pas la loi si des modifications en ce sens n'y sont pas apportées, préviennent-ils. Ce qui donne lieu à des négociations serrées. Pour preuve : l'examen du point, qui était à l'ordre du jour de la commission de ce mercredi matin, a été reporté à l'après-midi. L'objectif : restreindre le champ d'application de la future loi en excluant de celui-ci l'exercice du droit de grève, d'association et de manifestation. « On a l'impression qu'on avance vers une solution », commentait ce mardi la députée Claire Hugon (Ecolo).

C e 7 juin, s'ouvrira à Bruges le procès de 14 activistes de Greenpeace. Un pas en arrière dans le droit de protester, un pas en arrière pour l'activisme. En tant que personnalités de tous secteurs, en tant qu'organisations, ce procès nous semble constituer une dangereuse dérive pour nos droits démocratiques, à toutes et tous.

Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebruges, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures, soit le temps maximum autorisé, les 14 activistes ont été libérés et font maintenant l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain.

L'action dénonçait l'expansion de l'industrie gazière, qui va totalement à l'encontre de nos objectifs climatiques et d'une nécessaire sortie des énergies fossiles. L'action menée était pacifique et n'a provoqué aucun dégât. Greenpeace a maintenu le dialogue avec les forces de l'ordre et tout s'est passé dans un grand calme, du début à la fin.

Et pourtant, ce procès veut intimider, faire peur et réduire la liberté d'expression. Ces dernières années, les militants de différents mouvements sociaux, comme les syndicats, sont de plus en plus souvent condamnés et poursuivis au pénal. Cela touche le cœur de la société civile. Cette évolution est pour nous très inquiétante.

Nous nous inquiétons par ailleurs du projet de loi déposé par le Ministre de la Justice Van Quickenborne. Ce projet en débat au parlement, s'il est adopté, pourrait à terme mener à une restriction de la liberté d'expression et de manifestation, en empêchant activistes et militants de pouvoir exprimer leurs opinions.

Ce procès aura lieu alors que les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et meurtriers. En ce mois de mai, l'Italie a été victime des inondations, le Canada ravagé par les incendies de forêts, obligeant à évacuer 25.000 personnes. L'Espagne, le Portugal, le Maroc, le Vietnam ont été la proie d'une vague de chaleur, avec des pics de température à 43 degrés. La France a déjà connu son premier feu de forêt et ce, pendant le mois d'avril. Et ne parlons pas des inondations meurtrières du Pakistan, qui ont ravagé un tiers du pays et fait des victimes par milliers et des dégâts sans nom. Au niveau des responsabilités de cette nouvelle donne dramatique, la Belgique est loin d'être hors de tout reproche. A l'heure où celle-ci doit remettre son plan national énergie climat à la commission européenne, il est utile de rappeler que notre pays – le fédéral comme les trois régions – a été condamné par le tribunal de première instance pour inaction climatique.



Ne nous y trompons pas, ce qui se jouera le 7 juin au tribunal correctionnel de Bruges, ce n'est pas juste le procès de 14 activistes pacifiques mobilisés par l'urgence climatique. C'est le procès de nos droits démocratiques, de notre droit de protester.

Signataires confirmés :

- François Gemenne, chercheur en sciences politiques, Université de Liège et Science Po Paris
- David Van Reybrouck, écrivain
- Cathy Min Jung, directrice Théâtre le Rideau de Bruxelles
- David Murgia, artiste
- Myriam Leroy, autrice et journaliste
- Philippe Hensmans, directeur général Amnesty International Belgique francophone
- Wies De Graeve, directeur Amnesty International Vlaanderen
- Adélaïde Charlier, activiste pour la justice climatique et les droits humains
- Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11
- Els Hertogen, algemeen directeur 11.11.11
- Isabelle Stengers, philosophe ULB
- Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidararis
- Luc Van Gorp, président de Christelijke Mutualiteiten
- Elisabeth Degryse, vice-présidente des Mutualités Chrétiennes
- Pierre-Arnaud Perrouy, directeur de la Ligue des droits humains
- Nicolas Van Nuffel, président de la coalition climat
- Vinciane Despret, Université de Liège
- Michel Gevers, professeur émérite, UCL
- Yves Cartuyvels, professeur, Université Saint-Louis
- Carla Nagels, professeure de criminologie, ULB
- Eric Corijn, professeur, VUB
- Renaud Lambiotte, professeur de mathématiques à l'Université d'Oxford
- Anouk Van Gestel, journaliste
- Sotieta Ngo, directrice du CIRE
- Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP
- Benjamin Clarisse, directeur politique de Bond Beter Leefmilieu
- Jeroen Olyslaegers, auteur
- Pieter Van Eecke, réalisateur
- Céline Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux
- Nic Balthazar, réalisateur



- Dirk Voorhoof, Human Rights Centre, UGent
- Eva Brems, Human Rights Centre, UGent
- Oxfam Belgique
- Oxfam-Magasins du monde
- Thierry Bodson, président de la FGTB
- Caroline Copers, secrétaire générale de ABVV Flandres
- Stefaan Decock, secrétaire général ACV Puls
- Jonas Geirnaert, réalisateur
- Alexis Deswaef, avocat et vice-président de la FIDH (Fédération Internationale pour les droits humains)
- Jos Ramaekers, directeur du plaidoyer Natuurpunt
- Serge Gutwirth, professeur droits humains VUB
- Carmelo Virone, écrivain
- David Méndez Yépez, artiste
- Ariane Estenne, présidente du MOC
- Frank Moulaert, professeur KU Leuven
- Yves Moreau, professeur KU Leuven
- Daniel de Beer, professeur honoraire, Université Saint-Louis
- Erik Swyngedouw, professeur géographie, University of Manchester
- Elvis Peeters, auteur
- Tine Hens, auteur
- Tine De Moor, Professor Social Enterprise & Institutions for Collective Action, Erasmus University Rotterdam
- Albert Martens, professeur émérite, KU Leuven
- Ann Meskens, philosophe
- Jean-Claude Grégoire, ingénieur agronome, ULB
- Pieter van den Broeck, professeur KU Leuven
- Marcelle Stroobants, sociologue ULB
- Mark Lambrechts, juriste et philosophe
- Lieven De Cauter, professeur philosophie KU Leuven
- Kim Van der Borght, professeur de droit économique international, VUB
- Anna Carlier, auteur
- Bernard Hubeau et Hugo Van Dienderen, co-présidents de Grootouders voor het Klimaat
- Thomas Goorden, auteur, activiste climat et citoyen
- Koen Goemans, directeur Opnieuw & co
- Willy Thomas, directeur artistique Arsenaal/Lazarus



- Pieter Nuytinck, président Gents MilieuFront
- Peter Holvoet-Hanssen, auteur
- Karel Arnaut, anthropologue, KU Leuven
- Barbara Van Dyck, professor political agro-écologie, Coventry University
- Bert De Somviele, directeur BOS+
- Dirk Lauwers, professeur de mobilité, Universiteit Antwerpen
- Alban de Kerchove d'Exhaerde, directeur de recherche FRS-FNRS, ULB
- Chloé Deligne, historienne, ULB
- Jenneke Christiaens, professeur Criminologie, VUB
- Ludo De Brabander, porte-parole de Vrede
- Patricia Willocq, Stop Ecocide Belgium
- Vanya Verschoore, coordinateur de Reset Vlaanderen
- Grégoire Wallenborn, chercheur-enseignant, ULB
- Bart Verstraeten, general director of We Social Movements (WSM)
- Ken Godfrey, director of the European Partnership for Democracy
- Didier Debaise, professeur de philosophie, ULB
- Wouter Mouton, activiste climat
- Thierry Mertens, Prof. retraité et chercheur, Santé Publique Mondiale, Université Lisboa
- Maud Salembier, commissaire d'exposition indépendante et professeure à l'ESA Saint-Luc
- Piet Bracke, professeur sociologie, Universiteit Gent
- Climate Express
- Siggie Vertommen, assistant professeur Universiteit van Amsterdam, chercheur UGent
- Chloé Salembier, professeure, faculté LOCI, UCLouvain
- Annuschka Vandewalle, secrétaire générale de FOS
- Ruth-Marie Henckes, porte-parole Doe Deurne Dicht
- Les actrices et les acteurs des temps présents
- De Transformisten
- Financité
- Quinoa
- Repair&Share
- Rise for climate
- Code Rouge/Rood
- BRAL – Stadsbeweging voor Brussel
- Extinction Rebellion



- Cuistots solidaires
- FIAN
- ACAT BELGIUM
- Gracq Les cyclistes quotidiens
- Gauche anticapitaliste
- Formation Léon Lesoil
- Marc Alexander, activiste climat et anti nucléaire
- 11 maart beweging
- Xeno Dequeecker, Activiste Better.Planet.Online
- Collectif de formation Tractie
- Raoul Flies coordinateur Forum Gauche Ecologie
- Antwerpenize
- Marche mondiale des femmes
- Siempre vzw
- Collectif des femmes
- Comite internacional peruano CIP
- Soralia Ixelles
- Ineos Will Fall
- Sarah Tak, activiste climat
- Louis Droussin, activiste pour la justice sociale et climatique
- Groupe d'action « Pak Ze Aan, de Turnhoutsebaan »
- Martine Dewulf, citoyenne
- Angela.d (Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement)
- Jean-Pierre Jacobs, ingénieur agronome et guide nature des collines

**www.lesoir.be**

Date: 08-06-2023

Periodicity: Continuous

Journalist: Frédéric Delepierre

Circulation: 0

Audience: 490 000

<https://www.lesoir.be/518272/article/2023-06-08/les-activistes-du-climat-sont-ils-en-passe-de-criminalisation-en-belgique>

Les activistes du climat sont-ils en passe de criminalisation en Belgique ?



Une vingtaine d'activistes de Greenpeace ont occupé le terminal gazier de Fluxys - belga En avril dernier, quatorze activistes de Greenpeace ont pénétré sur le territoire du terminal gazier de Fluxys. - NICOLAS MAETERLINCK/BELGA.

Le procès de 14 militants Greenpeace, jugés pour avoir pénétré dans le port de Zeebrugge lors d'une action menée au terminal gazier de Fluxys, s'est ouvert mercredi. Doit-on y voir un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ?

Le 29 avril, une vingtaine d'activistes de l'ONG environnementale ont occupé le terminal gazier de Fluxys durant plusieurs heures. Cinq zodiacs avaient pénétré le site du groupe d'infrastructures énergétiques, avec son autorisation, avant que plusieurs activistes ne montent sur les quais de chargement des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ils avaient ensuite escaladé un pylône pour y attacher une bannière affichant le message « Gas kills, Zeebrugge guilty » (le gaz tue, Zeebrugge coupable). Avec cette action, les militants écologistes demandaient l'abandon de nouvelles infrastructures gazières et la planification d'une sortie européenne du gaz d'ici 2035.

Une fois l'action terminée, 14 activistes (huit femmes et six hommes) ont été interpellés par la police pour avoir pénétré illégalement dans le port, une pratique punissable depuis juin 2016. Les prévenus risquent, en théorie,

jusqu'à un an de prison et jusqu'à 8.000 euros d'amende.

Y a-t-il un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ? Certains faits, dont le procès de Bruges, pourraient le laisser penser...

Quatorze militants de Greenpeace comparaissent dès ce mercredi 7 juin devant un tribunal brugeois pour avoir manifesté contre Fluxys à Zeebruges. Certains craignent un durcissement de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre contre les militants pour le climat.

Le jour de la manifestation, nous occupions calmement la place Royale à Bruxelles. A 18 heures, des policiers nous ont poussés sur les barbelés en utilisant leur spray au poivre. D'autres personnes ont été prises dans le jet de l'autopompe. Nous étions assis sur le sol, chantant des chansons pacifistes. La police a arrêté tout le monde. Je n'ai pas résisté. On m'a menottée très serré. Les hommes ont été emportés dans un bus. Les femmes, longtemps après, dans un autre. On nous a refusé l'usage des toilettes. Le bus nous a conduites à Etterbeek, puis à Jezus-Eik, puis à Anderlecht, puis à Laeken. Mon bras et mes poignets me faisaient souffrir. Une dame m'a finalement donné une boîte en plastique qu'elle avait emportée pour y mettre de la nourriture. C'est là-dedans que j'ai dû me soulager... » Cette femme de 56 ans se souviendra longtemps de son séjour dans les cachots de la police bruxelloise après la « royale rébellion » du 12 octobre 2019. Son témoignage, comme des dizaines d'autres recueillis après l'épilogue de l'action pacifique mais exercée dans la zone neutre interdite aux manifestations, éclaire la vigueur de certains comportements policiers. Ce jour-là, 435 manifestants sont arrêtés, dont 317 administrativement.

Des récriminations à l'égard de la police, 14 activistes de Greenpeace – 5 Belges et 9 étrangers – qui ont pénétré sur le territoire du terminal gazier de Fluxys, le 29 avril dernier, en ont aussi à faire. Après leur arrestation par la police de Zeebruges, ils ont été détenus pendant 48 heures, le maximum légal. « Pour les huit filles, cela ne s'est pas trop mal passé, témoigne Carine Thibaut, une des embastillées. Pour les hommes, ce fut plus brutal. Enfermés seuls, beaucoup de bruit, des déjections étalées sur les toilettes... »

Les 14 comparaîtront ce mercredi devant un tribunal brugeois pour « intrusion illégale en bande dans une infrastructure critique » ; en l'occurrence un port. Ce type d'infraction est initialement « prévu » pour lutter contre les transmigrants, mais un juge a cette fois décidé de l'utiliser contre des activistes climatiques. Une incrimination qu'ils dénoncent. Comme certains ont critiqué l'utilisation de la notion d'« entrave méchante à la circulation » utilisée en son temps pour condamner des syndicalistes qui bloquaient une autoroute.

Trois procès en 10 ans

Y a-t-il un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ? Certains faits, dont le procès de Bruges, pourraient le laisser penser. Depuis 2001, Greenpeace avait dû faire face à trois procès, indique l'organisation. Avec celui de Bruges, cela fera désormais trois en 10 ans. L'ONG titille pourtant souvent la ligne rouge, mais elle est coutumière des négociations avec les forces de l'ordre. L'addition se limite souvent à des arrestations administratives. Au pire à des amendes. Mais « le procès brugeois dénote clairement une volonté de limiter le droit de protester et de manifester, souligne Thibaut. Nous allons plaider l'état de nécessité : l'aggravation de l'urgence climatique justifie les actions de désobéissance civile. »

Parmi les activistes, ce sont les plus radicaux et les plus inattendus comme Extinction Rebellion (XR), qui ont recueilli les foudres : 435 arrestations en octobre 2019, 22 en novembre, une soixantaine en juin 2020, entre 100 et 150 à Anvers en octobre 2020... Le covid est ensuite venu mettre le holà. « Clairement, les violences subies lors de la "Royale Rébellion" ont aussi découragé des gens », dit un des organisateurs de la manifestation de 2019.

En mars 2023, la cour d'appel de Bruxelles condamnait la zone de police bruxelloise à des dommages et intérêts pour avoir arrêté, en novembre 2019, 22 militants qui s'apprêtaient à manifester contre le « black Friday ». Les suspects avaient été surpris en possession « de matériel laissant penser qu'elles planifiaient quelque chose : des pinceaux, de la peinture en aérosol, de la colle, des affiches et des banderoles ». Ils avaient alors été soumis à une fouille à nu avec genuflection et avaient passé une nuit en cellule. Des arrestations jugées « illégales et arbitraires » par le tribunal. « On interdit très très peu de manifestations à Bruxelles, réplique le bourgmestre bruxellois Philippe Close (PS) qui en aligne 1.079 pour 2022. Les principaux problèmes surgissent lorsque des actions ne sont pas annoncées, comme celles d'Extinction Rebellion. »

On est évidemment loin des violences constatées (des deux côtés) en France avec un ministre de l'Intérieur qualifiant les manifestants d'« écoterroristes » et annonçant la dissolution d'un mouvement social, « Les soulèvements de la terre ». On n'atteint pas, chez nous, les 1.500 arrestations opérées récemment aux Pays-Bas à l'encontre de manifestants bloquant une autoroute. Ni les nombreuses procédures et l'enquête ouverte en Allemagne pour « formation ou soutien d'une organisation criminelle » à l'encontre du collectif « Dernière génération », coupable de diverses actions dont des blocages d'autoroutes, de ports ou d'aéroports. Ni la sévère condamnation – jusqu'à trois ans de prison – prononcée fin avril à l'encontre de deux militants ayant bloqué un axe routier près de Londres. Chez nous, aucun manifestant ne s'est (encore ?) collé à proximité d'une peinture ou n'a lancé de liquide sur une vitre protégeant une œuvre d'art.

« Il faut tout faire pour ne pas importer les conflits sociaux français ou les actions plus radicales », s'inquiète le responsable d'une zone de police. « Si un mouvement se radicalise et radicalise son expression, il y aura une radicalisation des forces de l'ordre, pose Philippe Close. A Bruxelles, envahir la zone neutre déclenche d'office des arrestations en masse. »

« On sent plus de crispations qu'auparavant », témoigne Chloé Mikolajczak, ancienne porte-parole de Code rouge, une coalition d'organisations qui a bloqué sans encombre ni violence deux terminaux pétroliers de TotalEnergies, en octobre 2022. « Les policiers s'énervent plus vite, confisquent les banderoles et panneaux et menacent plus rapidement d'arrestation ». Récemment, explique-t-elle, « alors que je participais à une action, un policier bruxellois nous a menacés : "Si vous n'êtes pas partis à 10 heures, j'arrête tout le monde, vous irez tous en taule !". On ne connaissait pas cela auparavant. »

La police recourt plus souvent qu'avant au contrôle systématique d'identité en prenant une photo de la carte d'identité. « C'est fréquent lorsque de nouveaux mouvements apparaissent, explique Yan Verhoeven, militant de diverses causes sociales. La police vient mettre d'emblée un coup de pression. On vise le nouveau mouvement, on enquête sur lui. Dès les premières réunions, les forces de l'ordre sont présentes. » Et régulièrement, il y a un épisode d'arrestations massives. Ce n'est pas une initiative en solo de la police. Il faut l'aval politique du bourgmestre. Il y a une volonté politique d'avoir une réponse plus musclée. Et la police en rajoute sur le terrain... »

« En Belgique, il n'y a sans doute pas d'explosion de la répression, mais nous sommes inquiets de ce qui se prépare dans les pays voisins, cela risque d'arriver chez nous. » Pour ce membre d'XR, le durcissement pourrait contaminer la Belgique. On a toujours en mémoire le discours d'Alexander De Croo (Open VLD) à la COP27, opposant les activistes qui ont visé des œuvres d'art sans les dégrader, à d'autres qui voient « au-delà des slogans » et sa leçon aux activistes : « Pointer constamment le doigt ne sert à rien. » « Ça va se durcir, c'est sûr et certain, à l'occasion de la campagne et des élections 2024. Au nord du pays, le Belang parle de klimaatonzin (folie climatique), la N-VA est clairement anti-mouvements climat, même chose pour le MR. Et les partis du centre ne sont pas très ouverts »...

« On sent un agacement qui monte particulièrement au sein des partis de droite, confirme Thibaut. Même au centre, l'idée circule que les activistes dépassent les bornes alors que selon eux "les politiques en font déjà tellement"... »

Une répression de plus en plus dure

Toutes les actions ne débouchent cependant pas sur l'usage de la force. Le premier épisode de Code rouge à Feluy et Liège fut une action policée à tous points de vue, annoncée de longue date, préparée en communication avec les forces de l'ordre. Résultat : pas de confrontations, quelques arrestations administratives, du savoir-vivre des deux côtés. « Les deux côtés avaient pris la décision d'éviter la confrontation », témoigne un cadre d'Extinction Rebellion. Pour sa deuxième apparition, Code rouge ciblera Engie, du 5 au 9 juillet. « Le nombre, la bonne organisation et la médiatisation limitent la répression », analyse Verhoeven. Mais rien ne garantit que les choses se passeront aussi calmement que la première fois. Pénétrer sur les sites fait toujours partie des options. »

Pauline Delgrange, juriste, membre d'une équipe de juristes qui assistent bénévolement les manifestants constate aussi « une répression un peu plus dure au moment même des actions. Les forces de l'ordre et les politiques se méfient de plus en plus des activistes climatiques ». Cela se traduit par « des arrestations plus rapides, un traitement plus dur lors des arrestations, comme des fouilles à nu. C'est fait pour impressionner et décourager ». La prise de photo des cartes d'identité ? « J'ai l'impression que cela devient systématique. On craint l'établissement d'une base de données. » Ils sont en train de créer des fichiers sur de nombreux activistes climatiques.

« On s'intéresse de plus près aux personnes lorsque l'extrémisme des idées débouche sur un lien avec la violence et le terrorisme, nuance un membre d'un service de sécurité du Royaume. Tant qu'il n'y a pas de lien avec la violence, cela ne rentre pas dans notre compétence. Et pour l'instant, on est surtout dans l'activisme, pas encore dans l'extrémisme. »

« Les manifestations sont des soupapes essentielles en démocratie, conclut Close. Même si elles ne sont pas faciles à régler. Les choses ne sont pas blanches ou noires. Il y a une zone grise dans la gestion négociée de l'espace public et un équilibre à trouver. Mais nous avons une expertise en Belgique grâce à laquelle dans la quasi-totalité des cas on arrive à concilier l'ordre public et la liberté d'expression. Mais que la justice intervienne de plus en plus dans les conflits sociaux, c'est un très mauvais signal. »

On s'intéresse de plus près aux personnes lorsque l'extrémisme des idées débouche sur un lien avec la violence et le terrorisme

La prise de conscience collective de l'urgence climatique a rendu la société belge plus perméable aux actions de désobéissance civiles selon le philosophe et sociologue. Entretien.

Comment la société – belge et plus largement européenne – a-t-elle vécu l'émergence des actions de désobéissance civile des activistes climatiques ? L'irrémédiable de l'urgence climatique a-t-elle offert une forme de bienveillance envers ces formes de manifestations ? Pour Bruno Frère (ULiège), sociologue, philosophe et directeur de recherches au FNRS, le caractère urgent de la crise climatique a bousculé les perceptions.

Si la désobéissance civile ne date pas d'hier, comment expliquez-vous que ces dernières années les actions de ce type se soient multipliées ? Elles sont plus visibles, plus médiatisées ou le mode d'action est devenu plus populaire ?

J'aurais tendance à dire que c'est un peu les deux. Il y a probablement d'une part un sentiment d'urgence qui anime toute une série de voix d'activistes, de défenseurs du climat. Les données scientifiques sont d'une limpidité

absolue et on est en présence de jeunes générations qui savent très bien qu'à plusieurs égards, la terre qu'on va leur léguer est pire que celle sur laquelle nous, plus âgés, avons grandi. Les jeunes générations sont confrontées à la fois à une forme de précarisation croissante liée aux mutations contemporaines du capitalisme, mais aussi à la préoccupation écologique. Et donc ces deux phénomènes-là se percutent. Par ailleurs, on vit aujourd'hui dans une société qui n'a jamais été aussi pacifiée.

Quel impact a cette société pacifiée sur notre appréhension de ces actions de désobéissance civile ?

On vit dans un monde qui est parvenu à mettre la violence vraiment loin à l'horizon de la vie sociale. Aujourd'hui, toutes formes de violence ou de manifestations de violence suscitent dans le public et plus encore dans la classe politique, un sentiment d'effroi. Les actes « violents » des militants écologistes, dont on parle ici, relèvent très souvent du sabotage, du sit-in ou de l'occupation de places. C'est finalement une violence extrêmement faible à l'échelle des violences politiques qui ont traversé le XX siècle en Europe.

Est-ce que les actions comme des sit-in, des occupations, des entraves peuvent être qualifiées de violentes ?

Si on prend les entraves aux passages de trains ou de camions chargés de déchets nucléaires, et que l'on donne la parole aux PDG d'Areva ou d'Engie, forcément ils vont utiliser le mot violence . Alors qu'il n'y a aucune violence, naturellement, ça ne leurre presque personne. Mais on peut aussi penser à des moments où il y a eu effectivement davantage de violence, comme à Notre-Dame-des-Landes, en France, par exemple. La violence supposée de certains occupants du site ne faisait que répondre à la violence de la police. Le pouvoir se retranche derrière la légitimité de l'intervention policière puisque finalement, cette police représente d'une certaine manière un gouvernement élu. C'est oublier un peu vite, d'abord, que cette réponse violente est d'abord une réponse à une violence institutionnelle d'un Etat qui ne fait rien pour respecter les accords de Paris... ou pas grand-chose. Par ailleurs, les « violences » dénoncées par une certaine presse relèvent très souvent d'actes symboliques visant des banques, assurances, multinationales polluantes... et ne relèvent jamais de la violence aux personnes.

Dans une société extrêmement pacifiée, le moindre soupçon de la violence ou la moindre expression violente devient un acte terroriste. Je force le trait, naturellement, mais cette société devenue extrêmement sécuritaire et sécurisée qui ne peut plus envisager que quelque chose, comme de la contestation physique de l'ordre advienne, elle est assez récente. Si vous voyez la manière dont les manifestations étaient réprimées jusque dans les années septante... Finalement, on vient de loin.

Selon vous, la violence se fait de plus en plus rare, donc. Et l'urgence climatique est toujours plus pressante. Est-ce que la société a tendance à adhérer et soutenir plus facilement ces actions de désobéissance civile ?

Je crois qu'au sein de la population belge – qui est diverse et variée – vit le sentiment que nous prônons et nous vivons dans un modèle économique de capitalisme, qui, aujourd'hui plus que jamais, affiche ses paradoxes. Et ça se traduit dans les urnes par les scores de la France insoumise ou du PTB en Belgique francophone.

Donc, le soutien à ces actions est lié à une accointance politique selon vous.

Je pense que oui. Et je pense que les contestations contemporaines en matière de climat sont aujourd'hui, chez les militants écologistes, jamais indépendantes d'une critique du capitalisme. La défense du capitalisme vert, de la croissance verte que l'on pouvait retrouver chez les militants écolos plutôt des classes moyennes bourgeoises est de plus en plus rare. En tout cas, elle n'est partagée plus que par des gens qui ne sont pas militants et qui vont plutôt être ceux qui, tirant vers la droite, continuent de penser que le capitalisme vert peut être une solution. Que les grandes entreprises feraient partie de la solution à l'urgence climatique, qu'elles ont pris conscience des enjeux écologistes et qu'elles vont reverdir, reconvertir vertueusement leurs pratiques. Ce qui fait rire... tout le monde.

Les contestations contemporaines en matière de climat sont aujourd'hui, chez les militants écologistes, jamais indépendantes d'une critique du capitalisme

Cette société devenue extrêmement sécuritaire et sécurisée qui ne peut plus envisager que quelque chose, comme de la contestation physique de l'ordre advenue, elle est assez récente

Le texte, examiné en commission de la Chambre ce mercredi, prévoit de punir d'une interdiction de manifester les personnes qui s'en prennent aux biens ou aux personnes lors des manifestations. Les casseurs ? Pas seulement, craignent les militants environnementaux et syndicaux. PS et Ecolo sont sur la brèche.

Le projet devrait inquiéter tous les militants pour le climat, s'inquiète Chloé Mikolajczak, coordinatrice de Just Stop Oil. Il est beaucoup trop large, beaucoup trop fourre-tout et peut s'appliquer à toutes les actions pour le climat ». L'environnementaliste pointe là le projet de loi rédigé par le ministre fédéral de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), qui revient à l'examen en commission de la Chambre, ce jeudi, après que son auteur a bénéficié d'un congé de paternité.

Le texte a de quoi rendre vert plus d'un militant. Un chapitre de celui-ci contient en effet des dispositions destinées à punir les « casseurs » qui se rendent coupables de dégradations et de violences (à l'encontre des forces de l'ordre, notamment) sur la voie publique, en marge des manifestations. Il permet à un tribunal de leur infliger une peine complémentaire d'interdiction de participer « à un rassemblement revendicatif » pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Et six ans en cas de récidive. Le hic, c'est que les infractions visées sont celles commises lors de ces rassemblements, « mobiles ou statiques », et qui touchent aux biens ou aux personnes. Une définition suffisamment large pour englober des actes aussi anodins qu'un tag sur une façade, une affiche collée sur une vitrine ou un feu de palette allumé lors d'un piquet de grève.

Et le droit à manifester ?

« On dit que le projet de loi vise les auteurs de troubles, mais au vu de l'ampleur des infractions considérées, cela risque d'aboutir rapidement à des interdictions de manifester, alerte Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace et une des militants qui comparaissent à Bruges. Un juge pourra assortir une peine d'une interdiction de manifester. Une fois qu'une nouvelle infraction se trouve dans le Code pénal, elle s'applique à tout le monde. Ce qu'il y a dans l'exposé des motifs ou les débats parlementaires ne restreint rien. »

Cette crainte est également partagée par les syndicats et le caractère trop flou de son champ d'application a notamment été pointé par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH) et le Conseil supérieur de la magistrature qui ont remis des avis très critiques sur le texte du ministre.

Le projet est beaucoup trop large, beaucoup trop fourre-tout et peut s'appliquer à toutes les actions pour le climat

Le risque, estiment les militants sociaux et environnementaux, est qu'une fois publiée, cette loi puisse être utilisée contre eux. Fantasme ? Le procès qui s'ouvre ce mercredi à Bruges les incite à penser le contraire. « L'inculpation des militants de Greenpeace à Bruges est basée sur un motif (intrusion sur un site portuaire) visant à l'origine les transmigrants, rappelle Pauline Delgrange, avocate. Cela montre une volonté de poursuivre sur une base qui n'est pas celle destinée à la répression. C'est un détournement, comme on l'a fait avec la notion d'entrave méchante à la circulation (NDLR : qui a débouché sur la condamnation en appel du président de la FGTB d'Anvers et du président de la FGTB nationale, Thierry Bodson, pour des faits qui se sont produits lors de journées d'actions syndicales). Avec le projet Van Quickenborne, on peut craindre une évolution dans ce sens-là. »

Des amendements ou des précisions

Les associations de défense de l'environnement, tout comme les syndicats, ont alerté les partis de gauche

siégeant au sein de la majorité fédérale. Ceux-ci explorent actuellement trois voies pour éviter que ce texte ne puisse, par la suite, être utilisé pour condamner des militants. La voie principale consiste à amender le texte en redéfinissant son champ d'application et/ou les délits qui tombent sous le coup de cette future loi. La 2^e et la 3^e voie vise à faire clairement mentionner par le ministre et par les parlementaires toute une série de restrictions dans l'application de cette loi, afin que celles-ci apparaissent dans les travaux préparatoires dont peuvent s'inspirer les cours et tribunaux quand ils jugent du respect des lois et condamnent ceux qui les transgressent.

Ces deux dernières possibilités – les précisions du ministre et celles des députés – ne rassurent toutefois pas environnementalistes et syndicalistes. Qui rappellent que les travaux préparatoires sur la loi sur l'entrave méchante à la circulation, notamment, précisaient le champ d'application de la loi. Ce qui n'a pas empêché des juges, en première instance puis en appel, de condamner des représentants de la FGTB.

Le PS et Ecolo ne voteront pas la loi si des modifications en ce sens n'y sont pas apportées, préviennent-ils. Ce qui donne lieu à des négociations serrées. Pour preuve : l'examen du point, qui était à l'ordre du jour de la commission de ce mercredi matin, a été reporté à l'après-midi. L'objectif : restreindre le champ d'application de la future loi en excluant de celui-ci l'exercice du droit de grève, d'association et de manifestation. « On a l'impression qu'on avance vers une solution », commentait ce mardi la députée Claire Hugon (Ecolo).

C e 7 juin, s'ouvrira à Bruges le procès de 14 activistes de Greenpeace. Un pas en arrière dans le droit de protester, un pas en arrière pour l'activisme. En tant que personnalités de tous secteurs, en tant qu'organisations, ce procès nous semble constituer une dangereuse dérive pour nos droits démocratiques, à toutes et tous.

Suite à une action pacifique menée par Greenpeace Belgique le samedi 29 avril, dans le port de Zeebruges, plus particulièrement dans le terminal méthanier de Fluxys, 14 activistes ont été arrêtés à l'issue de leur libération, survenue après 48 heures, soit le temps maximum autorisé, les 14 activistes ont été libérés et font maintenant l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal de Bruges le 7 juin prochain.

L'action dénonçait l'expansion de l'industrie gazière, qui va totalement à l'encontre de nos objectifs climatiques et d'une nécessaire sortie des énergies fossiles. L'action menée était pacifique et n'a provoqué aucun dégât. Greenpeace a maintenu le dialogue avec les forces de l'ordre et tout s'est passé dans un grand calme, du début à la fin.

Et pourtant, ce procès veut intimider, faire peur et réduire la liberté d'expression. Ces dernières années, les militants de différents mouvements sociaux, comme les syndicats, sont de plus en plus souvent condamnés et poursuivis au pénal. Cela touche le cœur de la société civile. Cette évolution est pour nous très inquiétante.

Nous nous inquiétons par ailleurs du projet de loi déposé par le Ministre de la Justice Van Quickenborne. Ce projet en débat au parlement, s'il est adopté, pourrait à terme mener à une restriction de la liberté d'expression et de manifestation, en empêchant activistes et militants de pouvoir exprimer leurs opinions.

Ce procès aura lieu alors que les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et meurtriers. En ce mois de mai, l'Italie a été victime des inondations, le Canada ravagé par les incendies de forêts, obligeant à évacuer 25.000 personnes. L'Espagne, le Portugal, le Maroc, le Vietnam ont été la proie d'une vague de chaleur, avec des pics de température à 43 degrés. La France a déjà connu son premier feu de forêt et ce, pendant le mois d'avril. Et ne parlons pas des inondations meurtrières du Pakistan, qui ont ravagé un tiers du pays et fait des victimes par milliers et des dégâts sans nom. Au niveau des responsabilités de cette nouvelle donne dramatique, la Belgique est loin d'être hors de tout reproche. A l'heure où celle-ci doit remettre son plan national énergie climat à la commission européenne, il est utile de rappeler que notre pays – le fédéral comme les trois régions – a été condamné par le tribunal de première instance pour inaction climatique.



Ne nous y trompons pas, ce qui se jouera le 7 juin au tribunal correctionnel de Bruges, ce n'est pas juste le procès de 14 activistes pacifiques mobilisés par l'urgence climatique. C'est le procès de nos droits démocratiques, de notre droit de protester.

Signataires confirmés :

- François Gemenne, chercheur en sciences politiques, Université de Liège et Science Po Paris
- David Van Reybrouck, écrivain
- Cathy Min Jung, directrice Théâtre le Rideau de Bruxelles
- David Murgia, artiste
- Myriam Leroy, autrice et journaliste
- Philippe Hensmans, directeur général Amnesty International Belgique francophone
- Wies De Graeve, directeur Amnesty International Vlaanderen
- Adélaïde Charlier, activiste pour la justice climatique et les droits humains
- Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11
- Els Hertogen, algemeen directeur 11.11.11
- Isabelle Stengers, philosophe ULB
- Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidararis
- Luc Van Gorp, président de Christelijke Mutualiteiten
- Elisabeth Degryse, vice-présidente des Mutualités Chrétiennes
- Pierre-Arnaud Perrouy, directeur de la Ligue des droits humains
- Nicolas Van Nuffel, président de la coalition climat
- Vinciane Despret, Université de Liège
- Michel Gevers, professeur émérite, UCL
- Yves Cartuyvels, professeur, Université Saint-Louis
- Carla Nagels, professeure de criminologie, ULB
- Eric Corijn, professeur, VUB
- Renaud Lambiotte, professeur de mathématiques à l'Université d'Oxford
- Anouk Van Gestel, journaliste
- Sotieta Ngo, directrice du CIRE
- Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP
- Benjamin Clarisse, directeur politique de Bond Beter Leefmilieu
- Jeroen Olyslaegers, auteur
- Pieter Van Eecke, réalisateur
- Céline Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux
- Nic Balthazar, réalisateur



- Dirk Voorhoof, Human Rights Centre, UGent
- Eva Brems, Human Rights Centre, UGent
- Oxfam Belgique
- Oxfam-Magasins du monde
- Thierry Bodson, président de la FGTB
- Caroline Copers, secrétaire générale de ABVV Flandres
- Stefaan Decock, secrétaire général ACV Puls
- Jonas Geirnaert, réalisateur
- Alexis Deswaef, avocat et vice-président de la FIDH (Fédération Internationale pour les droits humains)
- Jos Ramaekers, directeur du plaidoyer Natuurpunt
- Serge Gutwirth, professeur droits humains VUB
- Carmelo Virone, écrivain
- David Méndez Yépez, artiste
- Ariane Estenne, présidente du MOC
- Frank Moulaert, professeur KU Leuven
- Yves Moreau, professeur KU Leuven
- Daniel de Beer, professeur honoraire, Université Saint-Louis
- Erik Swyngedouw, professeur géographie, University of Manchester
- Elvis Peeters, auteur
- Tine Hens, auteur
- Tine De Moor, Professor Social Enterprise & Institutions for Collective Action, Erasmus University Rotterdam
- Albert Martens, professeur émérite, KU Leuven
- Ann Meskens, philosophe
- Jean-Claude Grégoire, ingénieur agronome, ULB
- Pieter van den Broeck, professeur KU Leuven
- Marcelle Stroobants, sociologue ULB
- Mark Lambrechts, juriste et philosophe
- Lieven De Cauter, professeur philosophie KU Leuven
- Kim Van der Borght, professeur de droit économique international, VUB
- Anna Carlier, auteur
- Bernard Hubeau et Hugo Van Dienderen, co-présidents de Grootouders voor het Klimaat
- Thomas Goorden, auteur, activiste climat et citoyen
- Koen Goemans, directeur Opnieuw & co
- Willy Thomas, directeur artistique Arsenaal/Lazarus



- Pieter Nuytinck, président Gents MilieuFront
- Peter Holvoet-Hanssen, auteur
- Karel Arnaut, anthropologue, KU Leuven
- Barbara Van Dyck, professor political agro-écologie, Coventry University
- Bert De Somviele, directeur BOS+
- Dirk Lauwers, professeur de mobilité, Universiteit Antwerpen
- Alban de Kerchove d'Exhaerde, directeur de recherche FRS-FNRS, ULB
- Chloé Deligne, historienne, ULB
- Jenneke Christiaens, professeur Criminologie, VUB
- Ludo De Brabander, porte-parole de Vrede
- Patricia Willocq, Stop Ecocide Belgium
- Vanya Verschoore, coordinateur de Reset Vlaanderen
- Grégoire Wallenborn, chercheur-enseignant, ULB
- Bart Verstraeten, general director of We Social Movements (WSM)
- Ken Godfrey, director of the European Partnership for Democracy
- Didier Debaise, professeur de philosophie, ULB
- Wouter Mouton, activiste climat
- Thierry Mertens, Prof. retraité et chercheur, Santé Publique Mondiale, Université Lisboa
- Maud Salembier, commissaire d'exposition indépendante et professeure à l'ESA Saint-Luc
- Piet Bracke, professeur sociologie, Universiteit Gent
- Climate Express
- Siggie Vertommen, assistant professeur Universiteit van Amsterdam, chercheur UGent
- Chloé Salembier, professeure, faculté LOCI, UCLouvain
- Annuschka Vandewalle, secrétaire générale de FOS
- Ruth-Marie Henckes, porte-parole Doe Deurne Dicht
- Les actrices et les acteurs des temps présents
- De Transformisten
- Financité
- Quinoa
- Repair&Share
- Rise for climate
- Code Rouge/Rood
- BRAL – Stadsbeweging voor Brussel
- Extinction Rebellion



- Cuistots solidaires
- FIAN
- ACAT BELGIUM
- Gracq Les cyclistes quotidiens
- Gauche anticapitaliste
- Formation Léon Lesoil
- Marc Alexander, activiste climat et anti nucléaire
- 11 maart beweging
- Xeno Dequeecker, Activiste Better.Planet.Online
- Collectif de formation Tractie
- Raoul Flies coordinateur Forum Gauche Ecologie
- Antwerpenize
- Marche mondiale des femmes
- Siempre vzw
- Collectif des femmes
- Comite internacional peruano CIP
- Soralia Ixelles
- Ineos Will Fall
- Sarah Tak, activiste climat
- Louis Droussin, activiste pour la justice sociale et climatique
- Groupe d'action « Pak Ze Aan, de Turnhoutsebaan »
- Martine Dewulf, citoyenne
- Angela.d (Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement)
- Jean-Pierre Jacobs, ingénieur agronome et guide nature des collines

www.rtl.beDate: **08-06-2023**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **366 000**<https://www.rtl.be/actu/magazine/science-nature/debut-du-proces-de-14-activistes-de-greenpeace-pour-une-action-menee-au-terminal/2023-06-07/article/556922>

Début du procès de 14 activistes de Greenpeace pour une action menée au terminal de Fluxys



Le procès de 14 militants Greenpeace, jugés pour avoir pénétré dans le port de Zeebrugge lors d'une action menée au terminal gazier de Fluxys, s'est ouvert mercredi devant le tribunal correctionnel de Bruges. L'affaire sera entendue le 4 octobre.

Le 29 avril, une vingtaine d'activistes de l'ONG environnementale ont occupé le terminal gazier de Fluxys durant plusieurs heures. Cinq zodiacs avaient pénétré le site du groupe d'infrastructures énergétiques, avec son autorisation, avant que plusieurs activistes ne montent sur les quais de chargement des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ils avaient ensuite escaladé un pylône pour y attacher une bannière affichant le message "Gas kills, Zeebrugge guilty" (le gaz tue, Zeebrugge coupable). Avec cette action, les militants écologistes demandaient l'abandon de nouvelles infrastructures gazières et la planification d'une sortie européenne du gaz d'ici 2035.

Une fois l'action terminée, 14 activistes (huit femmes et six hommes) ont été interpellés par la police pour avoir pénétré illégalement dans le port, une pratique punissable depuis juin 2016. Les prévenus risquent, en théorie, jusqu'à un an de prison et jusqu'à 8.000 euros d'amende.

Environ 150 personnes, membres d'associations et d'ONG (Amnesty International, Oxfam ou encore Extinction



Rebellion), se sont rassemblées devant le tribunal mercredi. "Ce procès a pour but d'intimider, de décourager l'activisme climatique et de restreindre la liberté d'expression", s'est insurgée Valerie Del Re, directrice de Greenpeace Belgique. La défense a par ailleurs dénoncé l'attitude de la police, qui a noté les identités de toutes les personnes présentes dans la salle d'audience. "Nous ne comparaîtrons pas s'il y a un nouveau contrôle d'identité la prochaine fois", a réagi Me Mieke Van den Broeck.

Les différentes parties auront l'occasion d'exprimer leur point de vue au cours des prochains mois. Les plaidoiries se tiendront le 4 octobre.

trends.levif.be

Date: 10-06-2023

Periodicity: Continuous

Journalist: -

Circulation: 0

Audience: 53 846

<https://trends.levif.be/opinions/cartes-blanches/bien-manger-ou-payer-ses-factures-on-ne-veut-pas-choisir-il-est-temps-dagir/>

Bien manger ou payer ses factures, on ne veut pas choisir: il est temps d'agir!



Se nourrir, comme se loger, se chauffer, s'éclairer, est devenu un luxe. Rappelons que plus de 38 % des Bruxellois-e-s vivent sous le seuil de

pauvreté pendant que les industries agroalimentaires engrangent des bénéfiques records et indécents.

Accéder à une alimentation de qualité est un droit humain fondamental. Pourtant, la situation ne fait qu'empirer depuis des années. De plus en plus de personnes ont faim, mangent un jour sur deux et n'ont pas assez dans leur frigo ! Beaucoup se retrouvent contraintes de recourir à l'aide alimentaire.

Face à ces constats, le Collectif du gratin de la colère organise une Marche contre la précarité alimentaire le 14 juin prochain à Bruxelles, dans le cadre du Festival de la transition alimentaire Nourrir Bruxelles.

L'existence même de l'aide alimentaire au 21e siècle dans nos sociétés « d'abondance » est un scandale. Pourtant, la demande ne cesse d'augmenter ; on estime à 600 000 personnes, le nombre de personnes qui ont eu recours à l'aide alimentaire. Cette dernière est en opposition forte avec le droit à un accès digne et autonome à une alimentation suffisante, saine et de qualité, qui répond aux préférences alimentaires des personnes.

Conditions d'accès difficiles voire indignes, aides temporaires et limitées, aliments de mauvaise qualité, files



d'attente interminables, autant d'éléments qui montrent que l'aide alimentaire, bien que nécessaire, n'est qu'un dépannage ! De plus, « nourrir les pauvres » sert d'argument pour légitimer un système industriel économiquement injuste, qui gaspille les ressources naturelles et rend tout le monde malade.

À quand un système d'accès durable à une alimentation de qualité et digne, sans conditionnalité, sans mise à nu, sans déchets du monde industriel, sans invendus uniquement pour les plus pauvres ? Nous exigeons la suppression de l'aide alimentaire au profit de la mise en place d'un droit à l'alimentation pour tous.tes !

Lutter contre la précarisation des producteur-riche-s

Il est hors de question que les personnes en situation de pauvreté et les paysan-ne-s soient mis-e-s en concurrence.

Par le biais de la Politique agricole commune, la Belgique (avec les autres États européens) subventionne l'agriculture industrielle, pousse à la concentration des terres et à l'exportation de produits alimentaires. En revanche, peu de subsides structurels substantiels sont donnés aux paysan-ne-s en petites surfaces, travaillant en vente directe ou en circuit court. Un système alimentaire durable et égalitaire doit pourtant être localisé, basé au maximum sur des circuits directs avec des prix rémunérant correctement les producteur-riche-s. Les acteurs aux deux extrémités de la chaîne alimentaire subissent les conséquences sociales négatives d'un système alimentaire du passé et dépassé. Ils gagnent à lutter et à agir ensemble.

Pour une protection sociale garantissant un droit à l'alimentation

L'augmentation des revenus des plus pauvres grâce à la taxation des plus riches est une nécessité. Les aides sociales doivent être supérieures au seuil de pauvreté et les revenus minimums doivent permettre de mener une vie digne.

Les "prix bas" ne sont pas une solution car ils correspondent à des produits alimentaires de mauvaise qualité, qui ont des effets nocifs sur la santé et sur l'environnement. Il faut repenser notre protection sociale pour augmenter les revenus (sécurité sociale de l'alimentation, chèques alimentaires, hausse des minimas sociaux) et permettre à tous et toutes d'accéder à une alimentation de qualité.

Le gaspillage alimentaire est un choix politique

Le gaspillage alimentaire n'est pas un problème technique, mais politique ! Il faut réduire le gaspillage alimentaire qui est inhérent à nos sociétés de surconsommation et de surproduction. Les personnes en situation de précarité ne peuvent pas être utilisées comme des outils afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Se nourrir des restes des riches et des industries est indigne. Cela ne permet pas d'avoir une alimentation saine, diversifiée, nutritive et durable. Un système alimentaire égalitaire et écologique ne devrait pas générer un tel gaspillage alimentaire et ne devrait pas reposer sur les plus précaires pour en être les consommateur-riche-s.

Changer le système alimentaire: pour des modèles agroécologiques

Les prix alimentaires actuels sont injustes et faussés. Ils ne sont pas rémunérateurs des travailleur-euse-s des filières agricoles et alimentaires. Ils ne prennent pas en compte les coûts sociaux réels, c'est-à-dire les dommages provoqués sur l'environnement et la santé qui représentent un coût exorbitant pour les individus et la collectivité.

Il faut sortir du modèle agro-industriel et proposer des modèles agroécologiques, créer des emplois dignes, approvisionner les villes et les villages en produits frais et de saison. À travers cela, nous voulons réduire l'impact de l'agriculture sur le climat et l'environnement, améliorer notre alimentation et nous maintenir en bonne santé. Pour reprendre la main sur notre alimentation, nous appelons à révolutionner le système alimentaire pour qu'il



garantisse enfin nos droits et notre souveraineté alimentaire.

En 2024, ce sont les élections législatives. Les inégalités sociales se creusent. Nous demandons à tous les acteurs du système alimentaire et aux partis politiques de se positionner sur ces revendications. Ça ne peut plus durer.

*Organisations signataires :

Cultureghem ; FIAN Belgique ; Fédération des services Sociaux ; Kom à la maison ; Agroecology in Action ; Rencontre des Continents ; Nourrir Bruxelles ; Arsenic2 ; Adoc Compagnie ; Le MAP (Mouvement d'Action Paysanne) ; CAN (Ceinture Alimentaire Namuroise) ; Groot Eiland ; Humundi – SOS Faim ; Quinoa ; Terre-en-vue ; VRAC Bruxelles ; Tuiniersforum des Jardiniers ; Le Réseau des GASAP ; Cuisines de quartier asbl ; ASBL Comité de la Samaritaine ; La Ferme du Chant des Cailles ; Brigades d'Actions Paysannes ; Oxfam Belgique ; Oxfam Magasins du Monde ; Fabriek Paysanne ; La Ferme du Chaudron ; Réseau Santé Diabète ; As Bean ; Le Pain Levé ; City Zen Quartier durable Evere, Service social de Cureghem, Espace Social Télé-Service ; Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Lire plus de:

Partager:

FASHION
NETWORK**be.fashionnetwork.com**Date: **11-06-2023**Periodicity: **Continuous**Journalist: **Matthieu Guinebault**Circulation: **0**Audience: **6 000**<https://be.fashionnetwork.com/news/L-europe-adopte-un-texte-pour-une-mode-durable-qui-echoue-a-convaincre-ong-et-industriels,1522219.html>

L'Europe adopte un texte pour une mode durable qui échoue à convaincre ONG et industriels



Shutterstock Au premier plan, l'Eurodéputée allemande Delara Burkhardt - Parlement Européen

Le Parlement européen a adopté le 1er juin des recommandations visant à rendre l'habillement plus durable au sein de l' Union européenne . Un texte

qui n'a convaincu ni les ONG ni les professionnels européens du textile-habillement.

Le document, voté par 600 élus contre 17, entend poser le cadre légal d'une mode plus facilement réutilisable, réparable et recyclable. Est également posée la notion de respect des droits humains, droits sociaux et droit du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la défense de l'environnement et du bien-être animal.

Mais l'un des points qui retiendra sans nul doute l'attention du grand public est la volonté de voir l'UE adopter des mesures destinées à "mettre un terme à la mode éphémère". La fast-fashion est ainsi évoquée dans le texte final, à l'heure où Shein , la marque chinoise à production courte, est largement critiquée, considérée comme l'aboutissement de ce modèle de production à bas coût et bas prix.

"Les consommateurs ne peuvent pas à eux seuls réformer le secteur textile mondial par leurs habitudes d'achat", pour la rapporteuse du texte, l'eurodéputée allemande Delara Burkhardt. "Si nous laissons le marché

s'autoréguler, nous laissons la porte ouverte à un modèle de "fast fashion" qui exploite les individus et les ressources de la planète. L'UE doit obliger légalement les fabricants et les grandes entreprises de mode à opérer de manière plus durable. Les personnes et la planète sont plus importants que les profits de l'industrie textile .”.

Ce texte est l'aboutissement d'une feuille de route parlementaire initiée début 2021 , et qui avait donné lieu en mars 2022 à la présentation par la Commission européenne d'une “ Stratégie de l'Union européenne pour des textiles durables et circulaires ”. Une démarche ayant notamment l'ambition de tirer les leçons de faits marquants liés au secteur textile, comme l'effondrement de l'usine Rana Plaza au Bangladesh, la croissance des décharges textiles au Ghana et au Népal, ou encore la pollution de l'eau et les micro-plastiques dans nos océans,

Des failles persistantes dans le texte

Dans un communiqué commun, neuf ONG et organisations syndicales* voient dans ce texte “une étape importante vers l'adoption d'une directive sur le devoir de vigilance”. Mais elles déplorent néanmoins les “graves lacunes” de ce texte, dont le vote aurait fait l'objet d'une pression croissante de la part du secteur privé.

Le texte adopté est donc loin d'être à la hauteur des enjeux en dépit de certaines avancées par rapport au texte initialement proposé par la Commission européenne, obtenues notamment grâce aux efforts soutenus de député-e-s progressistes. Des propositions clés qui auraient permis de faciliter un accès effectif à la justice ont été supprimées, telles que le renversement de la charge de la preuve. Une mesure pourtant indispensable pour remédier au déséquilibre du rapport de force entre les multinationales et les communautés ou travailleur-se-s affecté-e-s.

Les ONG jugent par ailleurs que le texte serait également affaibli concernant le secteur financier et la responsabilité civile des entreprises. “Des lacunes inacceptables pour les personnes et communautés affectées, alors que les violations des droits humains et les dommages environnementaux causés par les activités des multinationales ne cessent de se multiplier”, pour les signataires.

Non-respect de l'équilibre

durabilité/compétitivité

Du côté des industriels textiles de la confédération Euratex , le texte a pour tort premier de ne pas reconnaître le rôle stratégique du secteur textile en matière de durabilité et de circularité. Pire: les députés n'auraient pas pris en compte la menace concurrentielle mondiale à laquelle les 160.000 entreprises textiles de l'UE doivent se confronter, tout en s'engageant parallèlement dans leur transition vers plus de durabilité. Pour la filière, en fixant la barre trop haut, Bruxelles pourrait évincer les acteurs européens du marché, dopant alors l'empreinte environnementale du secteur des importations accrues.

“Nous nous félicitons de l'intérêt marqué du Parlement européen pour l'industrie du textile et de la mode, mais nous encourageons les députés à développer une vision équilibrée qui concilie durabilité et compétitivité”, tempère néanmoins Dirk Vantuyghem, directeur général d'Euratex, dans un communiqué réaffirmant un soutien à la "EU Textile Strategy" voulue par Bruxelles. “Le développement d'un nouveau modèle commercial pour notre industrie nécessite une législation soigneusement élaborée au niveau mondial et un dialogue ouvert entre l'industrie, les marques et les consommateurs.”.

La confédération n'en pointe pas moins que ce vote ne tient pas non plus compte de la situation économique actuelle. L'industrie textile doit en effet s'adapter à des prix élevés concernant l'énergie, tandis que les consommateurs finaux frappés par l'inflation perdent en confiance. Il est par ailleurs reproché au rapport de ne pas faire la distinction entre les produits textiles, mélangeant mode et textiles techniques, productions européennes et non européennes, haut de gamme et bas de gamme. Euratex se satisfait néanmoins que le texte



mette l'accent sur l'importance de l'innovation et de la formation dans les années qui viennent.

Vers des négociations complexes

Maintenant que les eurodéputés ont adressé leurs recommandations à la Commission européenne, s'ouvre maintenant une nouvelle étape législative de négociations interinstitutionnelles. "Ces négociations dites "trilogues" s'annoncent compliquées en raison de l'opacité du processus, facilitant les manœuvres des lobbies, et la pression de certains États Membres hostiles au texte", avertissent d'ores-et-déjà les ONG.

Cette future étape consiste à réunir les représentants du Parlement, de la Commission, et du Conseil de l'Europe. Si aucun calendrier précis n'est pour l'heure communiqué, le processus pourrait encore prendre de longs mois avant d'aboutir.

*Actionaid, Les Amis de la Terre, CCFD Terre Solidaire, CGT, Collectif Ethique sur l'Etiquette, Notre Affaire à Tous, Oxfam, Reclaim Finance et Sherpa

**La Libre Belgique**

Date: 14-06-2023

Page: 7

Periodicity: Daily

Journalist: -

Circulation: 28002

Audience: 306579

Size: 141 cm²

Un collectif se mobilise contre la précarité alimentaire

■ Des associations organisent ce mercredi à Bruxelles une marche pour mobiliser les partis politiques en vue des élections de 2024.

Manger ou payer ses factures? Pour des dizaines de milliers de citoyens belges, l'équation se pose au quotidien. Le Collectif du gratin de la colère, constitué d'organisations^(*) qui se battent sur le terrain pour que les personnes en situation précaire puissent se nourrir correctement, organise ce mercredi 14 juin à Bruxelles une marche contre la précarité alimentaire.

Des chants et des bruits de casseroles sont programmés à partir de 16 heures devant le palais de justice pour une arrivée deux heures plus tard place du Jeu de Balle, où une marmite géante sera symboliquement renversée. Un apéro et des soupes seront servis par un Foodtruck Solidaire.

Des aliments de piètre qualité

Par cette action, les associations veulent attirer l'attention des partis sur les enjeux autour de la précarité alimentaire. Et les forcer à se positionner en vue des élections législatives de 2024. "L'existence même de l'aide alimentaire au XXI^e siècle, dans nos sociétés 'd'abondance', est un scandale", dénonce le collectif. "Ça ne peut plus durer."

En Belgique, on estime que 600 000 personnes recourent à une aide alimentaire pour ne pas se coucher le ventre vide. Un système avec des conditions d'accès difficiles, voire indignes, des aides temporaires et limitées, des aliments de piètre qualité, des files d'attente interminables. Le Collectif revendique une protection sociale pour garantir le droit à l'alimentation et la rémunération correcte des producteurs dans des circuits localisés et directs.

An.H.

→ (*) Dont la Fédération des services sociaux (FdSS), Nourrir Bruxelles, le Mouvement d'action paysanne, la Ceinture alimentaire namuroise (CAN), l'ASBL Cuisines de quartier, Oxfam Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté...

**L'Avenir**Date: **16-06-2023**Page: **032 in Financite**Periodicity: **Daily**

Journalist: -

Circulation: **64222**Audience: **483000**Size: **148 cm²**

publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

JETTE Une *riche* journée



Le dimanche 23 avril, le lieu d'occupation temporaire, le CBO (C'est Bon d'être Ouvert) à Jette a rassemblé des acteurs et actrices de tous les horizons autour d'une journée dédiée à un commerce et une finance plus solidaire. La journée s'est déroulée entre un p'tit dej équitable Oxfam, un jeu autour de l'accès aux services bancaires animé par

l'animatrice régionale et une conférence sur les enjeux de la limitation actuelle de l'accès au cash, donnée par notre chercheuse en inclusion financière. Le jeu a permis de beaux échanges intergénérationnels, les plus jeunes (8 ans!) s'impliquant fort dans l'émulation ludique pendant que les personnes plus âgées partageaient leurs impressions sur le rôle des banques. ■

**www.lavenir.net**Date: **18-06-2023**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **107 802**<https://www.lavenir.net/regions/namur/2023/06/18/gembloux-une-balade-a-la-decouverte-des-associations-VSRRTGJQTJBK3DQFJU4CMLTSKA/>

Gembloux: une balade à la découverte des associations



Carine Délors, Élisabeth Higuët et Yasmine Bentahar, du service Entraide Migrants. ©ÉdA

Une boucle de 5 km à travers le centre-ville met en lumière le tissu associatif gembloutois de manière ludique et pédagogique.

Le Service Entraide Migrants (SEM) a mis en place un projet de balade citoyenne visant à promouvoir 13 associations qui œuvrent au service de population. Le trajet d'environ 1h30 a été inauguré lors des apéros gembloutois du 2 juin dernier. "Notre objectif était d'aller à la rencontre d'un public de jeunes cadres dynamiques, qu'on ne touche pas spécialement", explique Élisabeth Higuët, animatrice et gestionnaire de projets au SEM. Les travailleurs des différentes associations partenaires de la balade étaient présents pour en dévoiler les grandes lignes. Nous avons également organisé une tombola et un stand de grimages."

Le point de départ de cette balade se trouve au Service Entraide Migrants, rue du Huit Mai. L'itinéraire se poursuit vers la Cedeg, un centre de formation pour demandeurs d'emploi, entreprises et particuliers. Puis, direction l'Association Joseph de Namur, qui s'occupe de jeunes belges ou mineurs étrangers non accompagnés. Le Resto du cœur de Gembloux fait office de quatrième étape, avant la Maison Croix Rouge, la Bibliothèque communale, le service d'Actions en milieu ouvert Imagin'Amo, l'organisation Oxfam-Magasins du monde, le centre culturel Atrium 57, l'ASBL de travail de mémoire Ami, Entends-tu ? et le Groupe Alpha, qui dispense des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère.



Le point d'arrêt, lui, se situe à l'hôtel de ville, où le Centre d'Action Interculturelle (CAI) tient des permanences.

Un parcours interculturel et interactif

Au total, 13 étapes composent cet itinéraire. "Les associations que nous avons sélectionnées respectent les thématiques de l'ASBL Territoire de la mémoire: l'éducation, la démocratie, les droits humains, la résistance, la solidarité, le travail de mémoire et la liberté d'expression", souligne Élisabeth Higuët. Cette ASBL œuvre pour le devoir de mémoire en Wallonie, au travers de balades comme la nôtre. La seule différence, c'est que chez nous, les associations sont vraiment à l'initiative de ce projet interculturel. Le SEM a reçu une subvention de la Région visant à développer l'interculturalité. On a donc fait appel à toutes les associations qui font partie du comité interculturel de Gembloux et on y a rattaché d'autres organisations qui ont une vocation sociale."

Cette balade imaginée en collaboration avec Territoire de la mémoire se veut également interactive. En effet, à chaque arrêt, se trouve un QR code à scanner, qui donne accès à une petite présentation de l'association et une question en rapport avec celle-ci. "Cette fonctionnalité n'est accessible qu'aux utilisateurs de smartphones", précise Élisabeth Higuët. Pour les marcheurs qui n'en ont pas, une version papier est disponible à l'hôtel de ville et à l'office du tourisme." Notons que le trajet peut être réalisé à n'importe quel moment de la journée et que des petits tags orange fluo ont été placés au sol pour guider les marcheurs.

Chaque année, le service Entraide Migrants organise le Printemps de l'interculturalité, une série de projets visant à favoriser l'échange culturel au sein de la commune de Gembloux. "Avant, on mettait en place un échange de cartes postales, indique Élisabeth Higuët. Mais on avait envie de changer, cette année. D'où l'idée de cette balade. L'an prochain, on aimerait exporter ce concept dans les villages de l'entité." Toujours dans le cadre du Printemps de l'interculturalité, cette année, le SEM a organisé deux demi-journées de formation destinées aux travailleurs sociaux de première ligne et bénévoles de la commune.

Le reste de l'année, le Service Entraide Migrants apporte un soutien juridique ou social aux personnes d'origine étrangère ou Gembloutois précarisés, grâce à l'expertise d'une assistante sociale. Outre ces suivis individuels, le SEM propose tout un tas de projets communautaires favorisant les rencontres entre les personnes d'origine étrangère et les Gembloutois.

**La Dernière Heure (éd. Hainaut)**

Date: 26-06-2023

Page: 12

Periodicity: Daily

Journalist: Jean Van Kasteel

Circulation: 16898

Audience: 25000

Size: 235 cm²

S'habiller en 2^e main, c'est tendance !

CHARLEROI

C'est autant une possibilité d'économies qu'une volonté de réduire son empreinte carbone.

Avec la montée en puissance du prêt-à-porter ces dernières décennies, jusqu'à en arriver à des aberrations comme des t-shirts à 1 € via des géants du retail ou du web, une tendance se développe en parallèle: le seconde main. Utiliser Vinted, aller en friperie ou écumer le Facebook Marketplace pour s'habiller devient même une tendance pour de nombreuses personnes.

Derrière ce phénomène, il y a parfois la volonté de faire des bonnes affaires et d'économiser - les temps sont durs - mais il y a aussi une tendance de plus en plus prononcée à ne pas s'engager dans une "logique de marché" où du tissu parcourt des milliers de kilomètres, parfois exploite des femmes voire des enfants, ou surconsomme de l'eau (l'or bleu) dans une période où sa rareté se fait de plus en plus ressentir.

À Charleroi, il y en a pour tous les goûts. On retrouve ainsi de nombreuses vestiboutiques d'asso-

ciations diverses, comme la Croix-Rouge (centre-ville, Monceau-sur-Sambre, Jumet) ou Saint-Vincent-de-Paul (Marchienne-au-Pont) qui vise à assurer à toutes et à tous un accès à des vêtements ou encore Oxfam (ville basse, Marcinelle, Gilly) qui met à disposition des vêtements pour un petit prix. Il y a aussi l'asbl Terre (ville haute, rue de la Régence) qui tient sa boutique de seconde main.

Mais il y a également des boutiques, physiques

comme celles de Jipex (près de Rive Gauche), ou en ligne avec Sans allure (Marchienne-au-Pont).

Le luxe n'est pas en reste. Chez Troc'inn (rue de Montigny) on retrouve par exemple une sélection de grands créateurs de mode, parfois à des prix fous mais bien inférieurs pourtant au prix d'achat. Chez Raw&Retail, qui a récemment ouvert rue Dupret, on propose aussi des pièces uniques ou historiques, comme des blousons d'aviateurs de la seconde guerre mondiale. Il y a aussi Entourloop, à Nalinnes, qui part plutôt sur de la location pour toujours renouveler sa garde-robe.

Jean van Kasteel



■ Chez Terre, du grenier au nouveau propriétaire en passant par le tri, on se fait fort de bien traiter les vêtements. © NGOM

S'habiller en seconde main, c'est tendance!



Les vêtements de seconde main, c'est autant une possibilité d'économies qu'une volonté de réduire son empreinte carbone et de ne pas alimenter la "machine de la mode" polluante, parfois exploitante. Le point à Charleroi.

Jean van Kasteel

Journaliste et chef d'édition - DH Charleroi

Avec la montée en puissance du prêt-à-porter ces dernières décennies, jusqu'à en arriver à des aberrations comme des t-shirts à 1 € ces dernières années via des géants du retail ou du web, une tendance se développe en parallèle : le seconde main. Si historiquement, beaucoup ont vu les vêtements d'occasion comme un signe de "pauvreté", aujourd'hui les mentalités évoluent. Utiliser Vinted, aller en friperie ou écumer le Facebook Marketplace pour s'habiller devient même une tendance pour de nombreuses personnes.

Derrière ce phénomène, il y a parfois la volonté de faire des bonnes affaires et d'économiser – les temps sont durs – mais il y a aussi une tendance de plus en plus prononcée à ne pas s'engager dans une "logique de marché" où du tissu, un matériau normalement noble, parcourt des milliers de kilomètres en bateau, parfois exploite des femmes voire des enfants dans des pays éloignés pour être manufacturé, voire surconsomme de l'eau (l'or bleu) dans une période où sa rareté se fait de plus en plus ressentir. Ce qui est souvent dénoncé

comme de la “fast fashion” . Que ça soit pour des raisons économiques ou écologiques – ou les deux – le seconde main gagne en puissance.

À Charleroi, il y en a pour tous les goûts, même si on n'a pas de “Petits riens”, une des références en la matière.

On retrouve ainsi de nombreuses vestiboutiques d'associations diverses , comme la Croix-Rouge (centre-ville, Monceau-sur-Sambre, Jumet) ou Saint-Vincent-de-Paul (Marchienne-au-Pont) qui vise à assurer à toutes et à tous un accès à des vêtements ou encore Oxfam (ville basse, Marcinelle, Gilly) qui met à disposition des vêtements pour un petit prix en faisant appel à des bénévoles et où le profit part financer des campagnes humanitaires. Il y a aussi l'asbl Terre (ville haute, rue de la Régence) qui tient sa boutique de seconde main.

Il y a également des boutiques, comme celles de Jipex (près de Rive Gauche), où on retrouve une sélection de vêtements et de linge de maison, ou en ligne – même si apparemment un local est en préparation – avec Sans allure (Marchienne-au-Pont).

Pour tous les goûts, vous disait-on, y compris le luxe. Chez Troc'inn (rue de Montigny) on retrouve par exemple une sélection de grands créateurs de mode , parfois à des prix fous mais bien inférieurs pourtant au prix d'achat. Chez Raw&Retail, qui a récemment ouvert rue Dupret, on propose aussi des pièces uniques ou historiques , comme des blousons d'aviateurs de la seconde guerre mondiale. Il y a aussi Entourloop, à Nalines, qui part plutôt sur de la location pour toujours renouveler sa garde-robe



**Tchak!**Date: **01-06-2023**Page: **74**Periodicity: **Quarterly**

Journalist: -

Circulation: **2000**Audience: **4400**Size: **236 cm²**

ET SI ON (RE)PRENAIT EN MAIN NOTRE ALIMENTATION ?

L'agroécologie est une réponse à de nombreux défis actuels, tels que le changement climatique, la baisse de la biodiversité, la diminution du nombre d'agriculteurs et leurs faibles revenus, pour n'en citer que quelques-uns. Malheureusement, elle ne bénéficie encore que d'un faible soutien. C'est pourquoi en septembre, Oxfam-Magasins du monde lance une campagne de sensibilisation destinée à faire comprendre ce qu'est l'agroécologie et à plaider pour son développement.

Vous avez sans doute déjà entendu parler d'agroécologie, à la fois une critique et une alternative au modèle agroindustriel dominant. Mais de là à pouvoir en donner une définition... La prochaine campagne d'Oxfam-Magasins du monde visera à la faire (mieux) connaître, mais aussi et surtout reconnaître ! Car si elle est un formidable outil de transformation sociale et environnementale de nos systèmes alimentaires, elle n'est encore que peu installée en Belgique.

SURMONTER LES OBSTACLES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE

Manque de reconnaissance politique, de soutien financier, de structures de distribution, de conditions commerciales équitables... les freins sont nombreux. À cela s'ajoute la menace de « fausses solutions » prônées par l'agro-industrie. Dans ce contexte, il est vital d'amener les autorités à développer des stratégies et des budgets en sa faveur !

UNE « COOKING FAIR » POUR MIEUX LA FAIRE CONNAÎTRE

Afin de marquer le lancement de cette campagne, Oxfam-Magasins du monde organise le 30 septembre à La Tricoterie (Bruxelles), un événement festif et informatif. Au programme, des stands, des ateliers, un ciné débat, une « cooking fair », concert et soirée ! Le but est de se (re)-questionner sur l'origine de nos aliments, (re)découvrir les liens étroits entre notre terre et notre assiette, des manières de cuisiner autrement ou de conserver nos aliments. Bloquez déjà la date dans votre agenda !



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.omdm.be/cookingfair